

ÉCOLE 3A RENNES



**MÉMOIRE PROFESSIONNEL EN VUE DE L'OBTENTION DU
BACHELOR COORDINATEUR DE PROJETS ALTERNATIFS ET
SOLIDAIRES.**

**Comment l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des « *chegues* »
de la commune de Lemba (RDC) peut contribuer à réduire les violences
juvéniles**



**Réalisé par MBUSA KAWAYA Gilbert
Dirigé par NGOY NDALA Valery**

Code du jury : J-05

Le 12/09/2024

2023-2024

1 SOMMAIRE

1	SOMMAIRE	1
2	TABLE DES ABRÉVIATIONS	2
3	REMERCIEMENT	3
4	INTRODUCTION.....	1
5	Partie I. ANALYSE DE L'OBJET D'ÉTUDE : CADRE THÉORIQUE	4
6	Partie II. ANALYSE DE L'OBJET D'ÉTUDE : CADRE PRATIQUE	21
7	MISE EN PROBLÉMATIQUE OPÉRATIONNELLE.....	36
8	Partie III. PRÉCONISATIONS	37
9	CONCLUSION	42
10	BIBLIOGRAPHIE	44
11	ANNEXES	48
12	TABLE DES MATIÈRES	64
13	RÉSUME.....	69

2 TABLE DES ABRÉVIATIONS

3A	Est un acronyme désignant les trois continents : Afrique, Asie et Amérique latine
AFDL	Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo
AIT	Association pour l'Insertion de Tous
ASBL	Association Sans But Lucratif
BICE	Bureau International Catholique de l'Enfance
COJEL	Collectif des Jeunes Leaders
CSC	Consortium for Street Children (Consortium pour les enfants des rues)
EDR & JDR	Enfant de la rue et Jeune de la rue
ESS	Économico-sociale et Solidaire
FAD	Fonds d'Aide au Développement
FDNT	Fondation Denise Nyakeru Tshisekedi
FDVA	Fonds pour le Développement de la Vie Associative
IIDRIS	Index Internationale et Dictionnaire de la Réadaptation et de l'Intégration Sociale.
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISP	Insertion Socioprofessionnelle
MDM	Médecin Du Monde
MSSS	Ministère de la Santé et de Services Sociaux
NEET	« <i>Not in Education, Employment or Training</i> » (Est un acronyme employé pour qualifier une personne qui n'est ni en emploi, ni en étude, ni en formation).
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PNC	Police Nationale Congolaise
RDC	République Démocratique du Congo
SWOT	« <i>Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats</i> » (SWOT est un acronyme qui représente une méthode d'analyse stratégique utilisée pour évaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces d'une structure ou d'un projet).
Unicef	United Nations International Children's Emergency Fund (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)

3 REMERCIEMENT

Nos remerciements s'adressent à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire professionnel, grâce à leur soutien technique, intellectuel, matériel, financier et autres.

Nous remercions tout d'abord notre tuteur de stage, Monsieur MOKULONGAYI Mardochée et notre directeur de mémoire, Monsieur NGOY NDALA Valery, qui m'ont assisté et accompagné du début jusqu'à la fin de la réalisation de ce travail.

Nous remercions toutes les personnes qui ont consacré leur temps et acceptées volontairement de discuter autour de cette thématique afin de réaliser ce travail. À la personne de Mme. LEVITA Grâce, M. TSHIMBALANGA Cédric, M. AZIA DIMBU Florentin, M. MBANGA MUSI Léon et tous les autres dont les noms ne sont pas cités ici.

Nous remercions sincèrement la très distinguée première dame de la RDC, Madame Denise NYAKERU TSHISEKEDI, qui, grâce au soutien financier à travers sa fondation (FDNT), nous avons pu réaliser ce travail. Nous remercions également les agents de la FDNT, qui, depuis le début du programme, nous soutiennent dans tous.

À toutes les équipes pédagogiques de l'école 3A Rennes et de l'Académie Internationale de Management Excellentia, qui nous ont accompagnés durant toute l'année pour la réalisation de ce travail : GROUSSARD Bertrand, MADY Raphaël, PIERRE Sandrine et MONKABI Bibiane.

Enfin, nos remerciements s'adressent à toute notre famille, particulièrement à notre mère, qui a toujours été de notre côté, en nous encourageant aux études. À nos ami.es et camarades, qui ont contribué à la réalisation de ce travail grâce à leur soutien sous différentes formes. À la personne de BINDU Elias, qui nous a toujours assisté lorsque nous en avons besoin, Nicolas TRIOMPHE, RHUSIME Marie, MUHINDO David, MURHULA Christophe et tous les autres dont les noms ne figurent pas ici.

4 INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, la RDC a toujours été confrontée à des multiples problèmes politico-socioéconomiques. Aujourd'hui, les jeunes congolais et congolaises en général, sont victimes de la situation politique, sociale et économique que traverse le pays. Imaginez-vous une commune ou encore une ville dans laquelle les jeunes manifestent constamment un sentiment de colère, en remplaçant leur joie par des cris de violence et en se manifestant par des actes de destruction. C'est la vie de nombreux « *jeunes de la rue* » de Kinshasa en général et ceux de la commune de Lemba en particulier. Ces jeunes portant plusieurs appellations, depuis les années 1990, ils sont connus sous le nom de « *chegue* » (Azia Dimbu, 2020), une appellation qui les écarte du système social et crée leur propre identité, celle des « *enfants de la rue* ». Ces jeunes, dont leurs conditions de vie à la rue ne sont pas humaines, constituent une source et une cible de la violence, que je qualifie à la « *violence juvénile* », car se produisant en dehors du domicile et entre jeunes. (OMS, 2023).

La commune de Lemba est aujourd'hui l'une des communes où la violence constitue un mode opératoire, non seulement pour les « jeunes de la rue », on peut également associer cette violence à des jeunes dits « *Kulunas* » (jeunes bandits, très violents, semant des troubles et l'insécurité dans la ville), mais aussi les agents de la sécurité qui tracassent les « *chegues* » pendant la nuit. Elle est située entre les zones connues depuis longtemps comme points stratégiques des « *chegues* » et des « *kulunas* ». On peut citer, par exemple, la commune de Makala, celle de Ngaba, etc.

Ce mémoire s'intéresse sur la question d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des « *chegues* », tout en cherchant à répondre à la question « *Comment l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des « chegues » de Lemba (Kinshasa), peut contribuer à réduire les violences juvéniles* ». Il sera donc question dans ce travail de faire un lien entre insertion socioprofessionnelle des « *chegues* », la violence juvénile et l'A.I.T. En revanche, ce travail va également aider à comprendre *quelle est la part d'implication des « chegues » dans la violence juvénile à Kinshasa en général, dans la commune de Lemba, en particulier*. Dans cette perspective, ce travail analysera l'impact des actions initiées par divers acteurs concernés pour l'insertion de ces jeunes au sein de la commune de Lemba, afin d'y apporter les pistes d'amélioration.

Le phénomène « *jeunes et enfants de la rue* » (« *chegue* ») à Kinshasa, constitue aujourd'hui un grand problème social auquel sont confrontées les sociétés actuelles. La vie de la rue,

confrontée à une forte violence, affecte aujourd'hui un grand nombre de jeunes filles et garçons, ainsi que leurs familles, à la communauté dans son ensemble et à l'État congolais, en particulier la commune de Lemba, qui paient pour les litiges occasionnés par la violence juvénile au sein de la communauté « *chegue* ». En cherchant à comprendre le mode de vie de ces jeunes, en identifiant les causes de ce phénomène, nous serons en mesure d'adapter les mesures d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle aux besoins que présentent ces jeunes afin de réduire progressivement les violences juvéniles, soit définitivement en finir à la longue.

Lors de notre séjour à Kinshasa en 2022, nous avons été choqués par la vie que mènent ces « J&EDR » de Kinshasa. Dans notre rue, nous voyions des enfants en âge d'études et des grands jeunes qui mendiaient, volaient les passants pour leur survie. Lors de notre stage de troisième année de licence, nous avons dû travailler sur un projet qui visait cette catégorie de jeunes dans la commune de Lemba, à cette occasion, nous nous sommes entretenus à maintes reprises avec les assistants sociaux travaillant à Lemba, les responsables des ONG et Associations d'accompagnement de ses jeunes, les agents de la commune de Lemba. De nos conversations autour des « *chegues* », nous avons constaté que cette commune est loin d'être épargnée du phénomène. C'est pour cela que nous avons porté un regard particulier aux « *chegues* » de Lemba.

La méthode qui nous a permis de réunir toutes les données ayant contribué à la réalisation de ce travail est la suivante :

- Nous nous sommes penchés sur nos observations personnelles de ces jeunes, car depuis notre arrivée à Kinshasa, nous avons toujours voulu comprendre la situation de ces derniers.
- Nous avons effectué une analyse et lecture de la littérature existante sur les « jeunes et enfants de la rue » du monde en général, sur les « *chegues* » de Kinshasa en particulier, sur la violence juvénile, ainsi que sur l'insertion socioprofessionnelle.
- Nous avons procédé à une récolte des données qualitatives moyennant des entretiens formels et informels. J'en ai passé neuf, dont parmi les enquêtés :
 - Trois sont des fondateurs et coordonnateurs d'associations qui œuvrent pour l'insertion des « *chegues* » ;
 - Deux autres sont le président et l'administrateur de l'A.I.T. (où nous avons passé notre stage), nous les avons interviewés dans le cadre d'entretiens à l'interne ;

- Un est un « ex-chegue », il travaille aujourd'hui comme intermédiaire entre les associations ou ONG et les « chegues » ;
- Une personne autre est un professeur à l'université et auteur des quelques articles sur les « jeunes et enfants de la rue » du Congo en général, de Kinshasa en particulier ;
- L'autre est responsable de la jeunesse dans une église de réveil et s'occupe de l'encadrement des enfants dits « sorciers », chassés de leurs familles et trouvant refuge dans cette église ;
- Et, à la fin, c'est un agent de la commune de Lemba qui travaille pour la jeunesse au sein de cette institution de l'État.

Hormis l'introduction et la conclusion, ce mémoire comprend trois parties. La première présente le cadre théorique et les définitions de concepts clés constituant l'objet d'étude, dont les principaux concepts sont les suivants : insertion socioprofessionnelle, enfant et jeune de la rue, violence juvénile, accompagnement et formation professionnelle.

La seconde partie quant à elle, constitue le cadre empirique, elle analyse la situation des « chegues » dans la commune de Lemba, en particulier ce qui concerne leur insertion socioprofessionnelle, tout en mettant un point particulier sur les dispositifs d'insertion existant déjà à Lemba, les forces et défaillances de ces derniers, afin de trouver les axes d'amélioration.

La troisième partie et la dernière, propose des préconisations à établir pour réduire la violence juvénile dans cette commune, en se servant des activités de l'accueil, l'écoute, les animations autour des thématiques qui concernent la paix, la citoyenneté, les jeux de rôle, etc. et en proposant des formations comme dispositif d'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes.

5 Partie I. ANALYSE DE L'OBJET D'ÉTUDE : CADRE THÉORIQUE

5.1 Délimitation de l'objet d'étude

Le sujet général traité dans ce travail est l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des « *chegues* » de Kinshasa. Ce travail cherche à répondre à la question « *Comment l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des *chegues* de la commune de Lemba (RDC), peut contribuer à réduire les violences juvéniles* ». Dans ce travail, nous nous focalisons sur les « *chegues* » (jeunes de la rue) de la commune de Lemba âgés de quinze à vingt-cinq ans (15 à 25 ans).

5.1.1 Lien entre insertion socioprofessionnelle, « *chegues* », violence juvénile et l'A.I.T.

Le lien que nous établissons entre ce quatre concepts est le suivant :

- Les « *chegues* » sont une population marginalisée, discriminée et sans appui, ils n'ont rien d'autre que la rue pour survivre. C'est pour cela qu'ils ont besoin d'un accompagnement, lequel a pour but, leur insertion sociale et professionnelle.
- L'insertion socioprofessionnelle cherche à accorder une place à une personne ou catégorie de personnes qui n'en ont pas dans la société, moyennant des activités génératrices de revenus. C'est le cas pour les « *chegues* » ; ils n'ont aucune place importante dans la société congolaise en général et Kinois¹ en particulier.
- La violence juvénile se produit généralement en dehors de la maison (dans des espaces publics) et touche les jeunes. Les lieux publics constituent le domicile des « *chegues* », alors que c'est dans ce milieu où se produit la violence entre jeunes, c'est ce qui fait à ce que les « *chegues* » soient en même temps auteurs et victimes de cette violence. L'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle devient ainsi un modèle pour diminuer cette violence, en leur accordant les moyens nécessaires pour sortir de la rue.
- L'A.I.T. en tant qu'une association qui intervient pour le bien-être de tous les Congolais en général, tout en portant un regard particulier sur les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude. Sa mission d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle de jeunes « NEET », établit un lien entre cette dernière et les « *chegues* », car ils sont aussi jeunes sans emploi, ni formation, ni étude.

¹ Kinois ou Kinoise « désigne les habitants de la ville de Kinshasa »

5.2 I.2. Définitions des concepts clés

Les concepts clés à définir sont les suivants : l'insertion socioprofessionnelle, Enfant et jeune de la rue (« *chegue* ») en RDC, violence juvénile, accompagnement et la formation professionnelle.

5.2.1 L'insertion socioprofessionnelle

Dans la société moderne où les inégalités ne constituent plus non seulement un problème économique, plutôt social, l'accès aux services de première nécessité, notamment : l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'alimentation saine et équilibrée, à l'abri, est devenu de plus en plus une problématique importante des sociétés actuelles qu'anciennes². Les disparités sociales constituent aujourd'hui l'élément premier conduisant à l'exclusion sociale que subit un grand nombre d'enfants et de jeunes dans le monde, contrariant ainsi l'exercice de leur droit par le fait des discriminations et des obstacles d'accès à la justice. « Lorsque les inégalités sont fortes, le désir d'accumuler des compétences est réduit, la mobilité économique et sociale et le développement humain sont entravés et la croissance économique est affaiblie ». (Nations Unies, 2020).

Pour Claude Dubar, le concept d'insertion est avant tout associé à celui d'exclusion. Définit par LAROUSSE comme une action permettant à « mettre une personne dehors, le chasser ou encore le renvoyer d'un lieu ». L'exclusion sociale, quant à elle, peut se définir comme un fait éloignant une personne ou un groupe de personnes présentant des « différences » du « jeu des rapports sociaux ». Elle est à différencier de « l'exclusion professionnelle », qui éloigne la personne de l'emploi seulement, alors que l'exclusion sociale « met en écart un individu dans sa totalité ». Elle fait également allusion à la façon dont l'individu est considéré et reconnu dans son milieu de vie³. Pour aller plus loin, l'exclusion sociale est un phénomène complexe, éloignant non seulement la personne de l'emploi, mais déconnecte cette dernière de son univers et se trouve seul dans un monde où les inégalités, les violences de toute forme et la discrimination font la loi.

L'ISP se définit comme un « problème plutôt psychologique désignant soit un stade terminal de développement de l'adolescent », ou encore un « ensemble de problèmes individuels liés à de diverses pathologies de l'adolescence » (Debesse, 1962). Dès les années soixante-dix, la

² Nations, U. (2020). *En finir avec les inégalités* | Nations Unies. United Nations ; United Nations.

³ Dubasque, D. (2019, mai 10). *Qu'est-ce que l'exclusion sociale ?* | Didier Dubasque.

notion de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes est devenue de plus en plus un sujet d'enquêtes et de recherches sociologiques en France.

Claire Corniquet, dans « *Les Politiques Sociales* » (2017), définit l'insertion socioprofessionnelle comme un processus consistant à accompagner des personnes manifestant de l'incapacité à décrocher un travail à cause d'une incapacité liée au manque d'instruction, d'expériences professionnelles ou encore due à une « *inactivité prolongée* ». Ce parcours d'insertion est une longue procédure, qui va de l'orientation vers l'insertion à la recherche active et la mise à l'emploi⁴.

Anne Leymat⁵ (référent technique Insertion Professionnelle chez Handicap International), définit l'insertion professionnelle comme un « *ensemble d'activités permettant à un individu d'accéder à un travail rémunérateur et décent* ». Pour elle, une rémunération doit être en mesure de couvrir les charges de cette personne. Selon l'IIDRIS, l'insertion sociale est toute initiative qui vise à ramener une personne exclue de la société, à retrouver une place au sein de cette dernière.

5.2.2 Jeune/ enfant de la rue (« *Chegue* » / « *Kuluna* »)

5.2.2.1 Enfance et âge d'adulte ;

La convention relative aux droits de l'enfant⁶, dans son article premier définit l'enfant comme « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ». Cette définition de l'enfant permet de définir l'enfance comme une période de la vie comprise entre zéro et dix-huit ans (0-18 ans).

Par ses propos sur Ouest-France, Laverne Antrobus (2013), considère le fait que certains pensent qu'à partir de dix-huit ans, on est adulte, n'a aucun sens, car pour elle, à dix-huit ans, on a encore besoin d'un soutien, quel que soit moral, physique ou financier. Pour elle, l'âge d'adulte est la période à partir de laquelle une personne se sent en mesure de prendre pleinement des décisions importantes pour son épanouissement et sa projection dans l'avenir.

⁴ Corniquet, C. (2017), Du parcours idéal au parcours réel, *Les Politiques Sociales*, Vol. 128 pages, Ed. 1-2(1), p. 96-109, Service social dans le monde.

⁵ Leymat, A. et All. (2011), Insertion professionnelle : *comment développé des projets pour promouvoir l'emploi des populations vulnérables, et en particulier des personnes handicapées*, Vol. 96 pages, Handicap International.

⁶ *Convention relative aux droits de l'enfant*. (CIDE) : « Au sens de la présente convention, un enfant s'étend de tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ».

5.2.2.2 Jeune et jeunesse ;

Avant tout, l'« adolescence » est définie par LAROUSSE, comme une « période de vie entre l'enfance et l'âge adulte, pendant laquelle se produit la puberté et se forme la pensée abstraite ». Du latin « *adolescere* », signifie « *grandir* » ou encore « *celui qui est en train de grandir* ». Selon l'OMS, l'adolescence désigne une période de la vie allant de dix à dix-neuf ans (10 à 19 ans) et la jeunesse se définit étant comme une « période qui s'étend entre quinze et vingt-quatre ans » (de 15 à 25 ans). Dans ce même contexte, jeune fait référence à la « *période de la vie qui va de l'enfance à l'âge adulte* ».

Dubet, F. (2014), définit la jeunesse comme un « *temps de la liberté, le temps durant lequel on construit son avenir professionnel, faire des projets. C'est le temps du choix des partenaires amoureux, le temps des investissements scolaires, le temps durant lequel l'individu se sent obligé de se définir et de se construire lui-même* ». Elle est encore définie par MANY Brice (2007), comme une période d'acquisition d'un « *capital social qui sera exploité une fois adulte* ». Autrement dit, la jeunesse est une période importante de la vie d'un individu, pendant laquelle une personne s'arrange et s'organise pour mieux préparer son avenir et surtout l'âge d'adulte. (Brice, M. 2007).

5.2.2.3 La rue

LAROUSSE définit la rue comme une « *voie de circulation routière aménagée à l'intérieur d'une agglomération, habituellement bordée de maisons, d'immeubles et de propriétés closes* ». Cette définition nous permet de définir une rue comme tout espace public servant à la circulation des personnes, lors de leur déplacement d'un lieu vers un autre.

5.2.2.4 Jeune / Enfant de la rue

Ces jeunes filles et garçons, que Gilbert Cesbron (1954), appelait volontairement « chiens perdus sans collier », Philippe Gaberan (2003, 13) lui, les qualifiait des « enfants chauves-souris », peuplent jours et nuits les rues des grandes villes à travers le monde et leur nombre n'est pas du tout connu. Les ONG Internationales (comme le BICE) et les instances de l'ONU (comme l'Unicef), tentent de fois à fois de recensement de cette population de la rue. Ces recensements ne donnent cependant pas des chiffres exacts sur le nombre de ces jeunes, car certains ne veulent pas se livrer à ces organismes.

Selon l'ONG BICE, l'Unicef a effectué en 2021, un recensement des enfants et jeunes de la rue. De ce recensement, ces jeunes sont estimés à 120 millions dans le monde, dont 60 millions en Amérique du Sud. L'Afrique, en général, compte 30 millions. Selon cette

estimation, l'Inde vient à la tête des pays comptant beaucoup de jeunes et enfants de rue, avec un chiffre alarmant de 11 millions, à la seconde position vient le Bangladesh, avec 445 000 J&EDR, le Kenya compte à son tour 250 000, en suite la RDC avec 200 000 « *chegues* »⁷. Ces chiffres découlent des estimations, la vraie statistique sur ces jeunes et enfants n'est pas connue, car nombreux se cachent et ne veulent pas se révéler.

Dans la capitale congolaise, sur les deux-cent mille « *chegues* » que compte la RDC, le nombre d'enfants et jeunes en situation de rue en 2024⁸, est estimé entre trente mille et cinquante mille (30 000 et 50 000) selon l'UNICEF et les acteurs de terrain. À noter qu'il est difficile de les dénombrer précisément, car aucun recensement n'a été réalisé depuis 2006, date à laquelle une étude, menée conjointement par le Réseau des Éducateurs des Enfants et Jeunes de la Rue (REEJER) et l'UNICEF, estimait à vingt mille (20 000) leur nombre à Kinshasa. (Agence Congolaise de Presse, 2024).

Dans la revue *Savoirs et Clinique*, Marie-José Lallart (2004)⁹, regroupe ces jeunes en trois catégories : « *jeunes dans la rue* », « *jeunes de la rue* » et « *jeune pour la rue* ». La première catégorie est composée des jeunes qui possèdent un toit, où ils rentrent à la fin de journée qu'ils passent à déambuler dans la rue, la deuxième est formée par les jeunes qui n'ont plus aucune liaison avec leurs familles, ils restent jours et nuits dans la rue, alors que la troisième catégorie est constituée par les ressortissants des deux premiers groupes et deviennent dépendants de la rue, car ils n'ont nulle part autre que la rue pour leur survie. (Lallart. M. J. 2004).

Xavier Emmanuelli (2016)¹⁰, définit les « enfants et jeunes de la rue », comme des jeunes que nous voyons déambuler « seuls ou en groupe », dans les rues des grandes villes à travers le monde, où ils sont pourchassés par la police, marginalisés par la population et battus par les opérateurs économiques, qui les qualifient des voleurs. Pour Xavier, les problèmes liés à « l'urbanisation et à la mondialisation » sont à l'origine de cette nouvelle catégorie de population visible jours et nuits dans les rues du monde.

⁷ BICE. (2024, mai 7). Les enfants en situation de rue. Une réalité mondiale alarmante. *BICE - ONG de protection des droits de l'enfant*.

⁸ ACP. (2024, avril 12) : « 50.000 enfants en situation de rue répertoriés à Kinshasa (ONG) ».

⁹ Lallart, M. J. (2004). Les enfants de la rue : Leurs lois. *Savoirs et clinique*, 4(1), 59-65.

¹⁰ EMMANUELLI X. (2016), Les enfants de la rue : *Une clinique d'exclusion*, Paris, Odile Jacob.

Aux États Unis, les termes « *homeless youth* » et « *runaway youth* », sont employés pour désigner les « jeunes sans-abris » et les « jeunes fugueurs », qui se distinguent les uns des autres par le fait que les sans-abris, comme le nom l'indique, n'ont aucun domicile soit ils en avaient dans le passé. Ils se retrouvent cependant maintenant à la rue, alors que les fugueurs eux, sont en « rupture temporaire ».

Le MSSS du Québec (1993) définissait les jeunes de la rue comme des personnes âgées entre quinze et vingt-cinq ans, « sans domicile fixe et désengagé sur le plan social, sans attache avec des personnes significatives et déraciné de tout milieu de vie au sens de milieu d'appartenance ».

Le mot « *jeune de la rue* » est un terme complexe, qui désigne les jeunes en errance ¹¹. On utilise le plus souvent le terme « SDF », pour signifier « Sans Domicile Fixe ». Le code pénal français de 1810, dans son art. 270, définissait les « vagabonds et les personnes sans aveu » comme des personnes qui « n'ont ni domicile certain, ni moyen de subsistance et qui n'exercent habituellement ni métier, ni profession ». (Dequiré, 2007). Cette définition du vagabond retrace certaines caractéristiques qu'on voit apparaître aujourd'hui chez les jeunes dits de la rue : manque d'abri, pas d'emploi, la mendicité, les violences dans toutes ses formes, etc.

➤ Causes du phénomène EDR et JDR à travers le monde

En grande majorité, ces jeunes et enfants se retrouvent à la rue dans le monde à cause de la pauvreté ¹². Ils viennent des familles pauvres, qui n'ont aucun moyen de subvenir à leurs besoins. À cette cause majeure qui est la pauvreté, s'ajoutent d'autres faits qui occasionnent les passages des jeunes et enfants d'une vie de famille à celle de la rue : les violences et mauvais traitement d'enfants en famille, les guerres, les catastrophes naturelles, etc. Mais, aussi, la volonté personnelle du jeune, attiré à la rue par ses amis, soit à la recherche de la liberté totale ou encore, le désir de gagner l'argent sans travailler, conduisent jeunes à abandonner leurs toits familiaux et rejoindre la rue. C'est le cas de François¹³, un jeune

¹¹ Dequiré, A.-F., & Jovelin, E. (2007). Des jeunes dans la tourmente. Les jeunes sans domicile fixent à l'épreuve de la rue. *Pensée plurielle*, 14(1), 125-147.

¹² Child Hope. (2022). "Street children : *Children who depend on the streets to live and/or work.*" Child Hope.

¹³ « Je m'appelle François, j'ai 19 ans. J'habite dans la rue depuis que j'ai 12 ans. Je suis devenu Shégué suite au divorce de mes parents. Un Shégué, c'est quelqu'un qui n'aime pas rester à la maison, qui préfère prendre dans la rue. Moi, mon père ne me payait plus les frais scolaires, il ne s'occupait pas de moi. Alors, j'ai commencé à sortir, à chercher de l'argent dans la rue. J'ai rencontré des amis, on a sympathisé un bout de temps. Un jour, je suis resté avec eux jusque très tard, il n'y avait plus moyen de rentrer à la maison. Depuis ce

Congolais de dix-neuf ans, qui explique dans *Politique Africaine* (2013), comment il s'est retrouvé à la rue.

En RDC ¹⁴, comme dans la ville de Kinshasa, où nous menons notre étude sur ce phénomène, la situation économique instable et le phénomène « *enfants sorciers* »¹⁵ s'ajoutent aux causes conduisant les jeunes à la rue. Les divorces, la mort de l'un ou de deux parents font aussi partie des causes de leur malheur. Un jeune vivant dans une famille d'accueil, après la mort de ses parents, ou vivant avec sa belle-mère ou son beau-père après la séparation de ses parents, sera pris comme responsable du malheur de la famille en l'accusant de la sorcellerie, dans l'objectif de lui mettre à l'écart de la famille. C'est le cas de Rachel MWANZA, qui raconte son histoire, comment elle a été accusée de sorcellerie par sa propre famille¹⁶.

➤ Caractéristiques des EDR et JDR

Sur le plan comportemental, ils sont caractérisés par :

- Le vagabondage dans les rues pendant la journée, en mendiant, en volant, certains pratiques des petits boulots comme le lavage et la garde des voitures, le cirage les chaussures, la vente des petits articles, etc. La nuit, ils dorment sous les arbres, dans des voitures abandonnées, dans des maisons inachevées, sous les ponts, etc. Parce qu'ils n'ont aucun toit où ils peuvent passer la nuit. En RDC, certains d'entre ces jeunes, se livrent au vol, à la vente de la drogue, à la prostitution, etc.¹⁷
- Un complexe d'infériorité, puisqu'ils se sentent rejetés par la population qui ne les considère pas comme des personnes normales.

jour-là, je suis resté dehors avec mes mastas et je suis devenu un Yankee, quelqu'un qui peut rester des heures et des heures dans la rue à chercher de l'argent, quelqu'un d'un peu viril qui sait se défendre partout où il va. Je ne vais pas rester ici tout le temps, je veux devenir chauffeur mécanicien. Mais avant, j'irai voir l'Europe, là-bas, je pourrai rattraper mes études. Le jour où je serai prêt, je pourrai me marier et avoir plusieurs enfants ».

¹⁴ Lepidi, P. (2019, septembre 22). RDC : Dans l'enfer des « shégués », *les enfants des rues de Kinshasa*. Le Monde.fr

¹⁵ De Boeck, F. (2000). Le « deuxième monde » et les « enfants-sorciers » en république démocratique du Congo (J.-P. Jacquemin, Trad.). *Politique africaine*, 80(4), 32-57.

¹⁶ TEDx Talks (Réalisateur). (2014, octobre 24). *Des rues de Kinshasa aux tapis rouges des Oscars | Rachel Mwanza | TEDxParis* [Enregistrement vidéo].

¹⁷ SOS Enfants. (s. d.). Les enfants des rues du rond-point Ngaba à Kinshasa. *SOS Enfants*.

- Une appartenance à un groupe « écurie »¹⁸ qui assure leur protection, face aux menaces qu'ils subissent dans la rue provenant d'autres jeunes plus âgés, des agents de la police, etc.

Sur le plan affectif :

- Certains manquent d'affection, car ayant vécu ou pas un petit moment avec leurs familles et cela les incite à être violents contre tous
- Ne respectent aucune autorité, ils se sentent rejetés par le monde, ainsi, aucun sens n'existe pour eux de respecter qui que ce soit.
- Ils manifestent un caractère d'incompréhension partout où ils sont.

Sur l'aspect physique :

- Ces jeunes se caractérisent par un manque d'hygiène corporelle et de la propreté
- Ils manifestent un caractère de pauvreté
- Leur apparence éprouve un état de santé médiocre.

➤ Le quotidien des jeunes et enfants de la rue de Kinshasa

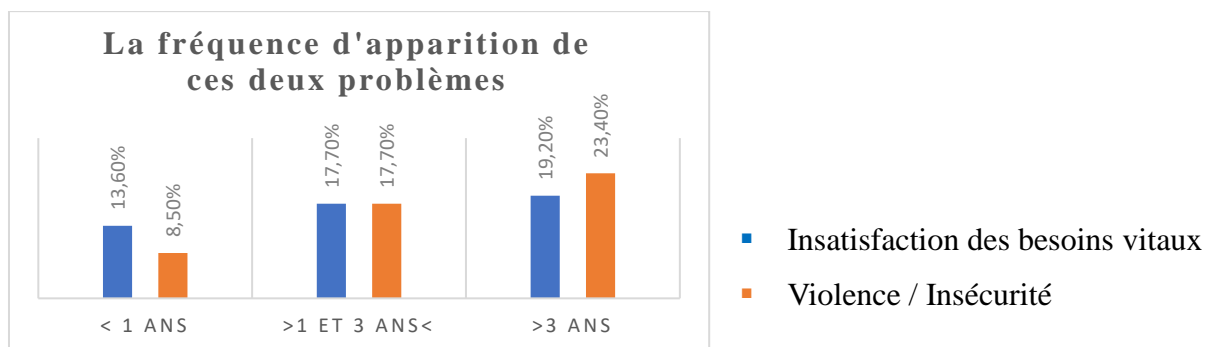
La vie de ces filles et garçons dépend généralement de la rue, où ils travaillent, mangent, passent jour et nuit, bref, ils sont dépendants de la rue. En y arrivant, le nouveau ou la nouvelle doit d'abord se chercher un groupe « écurie », constitué d'une dizaine d'autres jeunes, autour d'un chef appelé « *Yanké* », souvent plus âgé et/ ou plus fort que les autres. Il doit se battre pour assurer la sécurité de ses « *mastas* » (un mot à lingala signifiant amis). Pour être accepté comme membre du groupe, le nouveau venu doit accepter d'être maltraité (une façon pour lui de recevoir un baptême) par les anciens. Ce processus comprend toute sorte de violences à la discrétion du chef ou des anciens « *mastas* »¹⁹.

¹⁸ Dugrand, C. (2013). « Prendre la rue : Les parcours citadins des Shégués de Kinshasa ». Politique africaine, 130(2), 189-212.

¹⁹ Dugrand, C. (2013). « Dormir dans la rue, c'est dormir à plusieurs. T'es obligé d'être dans une écurie, tu dois toujours rester avec tes *mastas* pour bien fonctionner. Moi, en arrivant dans la rue, mes *mastas* m'ont poussé à effectuer le travail du nettoyage des voitures. Comme j'étais déjà pote avec Gloire, je n'ai pas eu de problème. Par contre, avec les grands de l'écurie, j'ai eu un baptême pour mon intégration. Comme j'étais nouveau, on m'a dit de me laver à 4 h devant tout le monde, avec tous mes habits. Puis on m'a brûlé sur le corps avec un sachet plastique. Ensuite, on m'a ravi tout mon argent. J'ai quand même eu de la chance parce que mon baptême n'a duré que deux semaines. Tous les jours, je devais donner au plus grand l'argent gagné pour mon intégration. Comme j'avais un bon comportement, que j'étais poli et respectueux face aux ordres, on m'a accepté assez vite. Le baptême doit toujours être fait. Tous les autres en ont eu un. C'est obligatoire. On le donne pour que tu aies l'esprit fort, pour t'endurcir. Si on voit que t'as un esprit dur, on arrête de te menacer. T'es apte à rester dans l'écurie ».

Hormis la violence liée à la maltraitance des plus jeunes par les plus grands, les JDR sont confrontés à des maladies et infections provenant du manque de l'hygiène et de la propreté corporelle, leur santé est toujours médiocre, à cause des conditions dans lesquelles ils vivent, sans aliment pour se nourrir. « *En dehors du fait qu'ils manquent de toit où dormir, ces jeunes manquent de quoi manger, ils n'ont pas suffisamment d'habits pour se vêtire et ils souffrent des plaies, généralement infectées. Ils souffrent également des maladies infectieuses et transmissibles, comme le VIH/SIDA à cause d'activités sexuelles non contrôlées et non protégées* »²⁰. Pour subvenir à leurs besoins, ils mendient, volent, fouillent les poubelles. Certains effectuent des petits travaux qui paient moins.

Dans une enquête effectuée en février 2019 par Médecin du monde sur la protection, participation, santé sexuelle et reproductrice des enfants en situation de rue de Kinshasa, il est démontré que les deux grandes difficultés les plus fréquentes auxquelles sont confrontés ces jeunes : 17,9% des filles font face à une insatisfaction des « besoins vitaux », tandis que 19% de garçons sont confrontés à une « insécurité et violence »²¹. Sur le graphique ci-dessous, il a été démontré que la fréquence de ces deux problèmes augmente selon le nombre des années passées dans la rue.



5.2.2.5 « *Chegue* » / « *Kuluna* »

Comme un peu partout ailleurs dans le monde, les enfants dits de la rue portent des différents surnoms qui les différencient des autres. En RDC, le terme « *Chegue* »²², désigne les enfants et jeunes, quel que soit leur tranche d'âge (en général, de 4 à 25 ans), retrouvés dans les rues des grandes villes du pays, où ils mènent une vie difficile, confrontés à des multiples

²⁰ Entretien avec Madame G., 02 juillet 2024, annexe n° 3, Page 55.

²¹ Médecin du Monde : « Enfants en situation de rue à Kinshasa : Protection, participation, santé sexuelle et reproductive ». Enquête CAP.

²² Azia Dimbu, F. (2020, janvier 14). « *Enfants de la rue à Kinshasa : Shege ou Chegue ?* » / Global Journal of Human-Social Science

problèmes liés à leur survie dans cet environnement de la rue ²³. Alors que les « *Kulunas* » désigne des groupes des jeunes retrouvés dans toutes les vingt-quatre communes de la capitale congolaise (Kinshasa), caractérisés par une forte violence, organisés en « gangs », se battent en arme blanche et laissant beaucoup de victimes derrière eux, par effet de leurs actions violentes. (Paule Lorgerie, 2023). Autrement-dit, les « *kulunas* » sont des bandits, qui opèrent jours et nuits sur la quasi-totalité de la ville-province de Kinshasa.

➤ Différences entre « *chegue* et *Kuluna* »

En se basant sur les différentes définitions de ces concepts, les *chegues* se différencient des « *kulunas* », par le fait qu'ils sont en majorité enfants (entre quatre et dix-huit ans), qui n'ont ni toit, ni famille, ni personne pouvant les aider. Ils mènent une vie de rue où ils dorment, mangent et travaillent, et sont confrontés à des violences sous différentes formes occasionnées quelquefois par d'autres jeunes de la rue, les *kulunas*, par la police (normalement qui est sensé assurer leur sécurité), etc.²⁴ Les « *kulunas* », eux sont brigands, organisés en « gang », autour de leur chef qui donne des ordres lors des différentes missions. Ils opèrent jour et nuit avec des armes (blanches ou en feu), sèment de la terreur et de l'insécurité dans la ville. En gros, ils sont plus violents que les *chegues*.

5.2.3 Violence juvénile

Dites encore « *violence chez les jeunes* », elle désigne un ensemble d'actions inhumaines auxquelles font face des jeunes filles et garçons dont l'âge varie entre « dix et vingt-neuf ans ». Ces actions qui peuvent commencer par des petites « intimidations », peuvent aller jusqu'à « une altercation physique » voire aux « violences sexuelles ». Selon l'OMS, « l'homicide est la troisième cause de décès chez les jeunes de quinze à vingt-neuf ans ». On enregistre chaque année plus de cent soixante-seize mille (176 000) cas de meurtre touchant les personnes de cette tranche d'âge²⁵. Ce phénomène meurtrier des jeunes, dont les proportions varient d'un État à l'autre, ont diminué dans des pays riches que dans les pays en développement à l'intervalle des années deux mille et deux mille dix-neuf.

Bien que les données des enquêtes n'existent pas, faute de manque de moyens (financiers et matériels), la ville de Kinshasa en général, la commune de Lemba en particulier, où nous

²³ Lorgerie, P. (2023, décembre 15). *Violence, débrouille et rap : Le quotidien des enfants des rues de Kinshasa*. France Culture.

²⁴ Dugrand, C. (2013). « Prendre la rue : Les parcours citadins des Shégus de Kinshasa ». *Politique africaine*, 130(2), 189-212.

²⁵ OMS. (2023, octobre 11). *Violence chez les jeunes*.

avons mené notre étude sur ce phénomène JDR et la VJ, n'est pas épargnée par ce fléau qui endommage l'épanouissement de la jeunesse congolaise. Lors des entretiens que nous avons passés pour réaliser ce travail, les interlocuteurs ont souligné le fait que le quotidien des jeunes de la rue de Kinshasa et de la commune de Lemba est caractérisé par la violence, qu'ils en sont auteurs et victimes à la fois. Les propos de trois interlocuteurs sur la violence juvénile au sein des jeunes de la rue de la ville de Kinshasa et de la commune de Lemba ont retenu notre attention.

Par ces mots, un agent de la commune de Lemba explique : *« ces jeunes sont présents dans toutes les vingt-quatre communes de Kinshasa. Mais, certaines communes en comptent un grand nombre. C'est le cas de la nôtre (Lemba), où nous voyons un grand nombre de jeunes et enfants (garçons en grand nombre et filles en minorité) sillonner jours et nuits dans la rue. Leur vie est caractérisée par une forte violence »*. Ils sont auteurs de la violence physique, lorsqu'ils accueillent les nouveaux, ils les maltraitent en les traçant le corps avec des lames de rasoir, puis urinent sur les plaies. C'est ce qu'ils appellent « baptême » pour acquérir ce qu'ils appellent un « bon esprit », celui de la rue. Il arrive parfois qu'ils soient victimes de la violence de la part d'autres jeunes, appelés « *Kulunas* ». Les garçons sont battus par ces derniers, tandis que les filles subissent des violences sexuelles, qui occasionnent ainsi les MST, les grossesses indésirables, des troubles psychologiques, etc. *« On assiste de fois à des cas des morts »*, a-t-il ajouté.²⁶

La seconde explication sur la violence est celle d'un ancien « *chegue* », qui a aujourd'hui vingt-sept ans (27 ans). Il travaille avec les ONG et Associations nationales et internationales, en tant qu'intermédiaire entre ces dernières et les J&EDR. Pour lui, vivre dans la rue, il faut être prêt à tout. Pour manger, il volait, mendiait, fouillait les poubelles pour chercher les résidus des aliments. Son « *écurie* » se battait avec d'autres groupes qui venaient les déranger. Lors des affrontements entre les « *écuries* », les victimes sont nombreuses, que ce soit de leur côté ou du côté adverse, même les passants sont victimes de leur combat, surtout les mamans vendeuses d'articles dans les rues. *« La nuit, on était poursuivi par la police, qui nous battait et prenait tout notre argent qu'on a gagné par souffrance. Certains de mes amis étaient arrêtés même pour les dégâts qu'ils n'ont pas commis, tout juste parce qu'on n'avait personne pour nous soutenir »*. Ajoute-t-il.²⁷

²⁶ Entretien avec Monsieur H., 18 juillet 2024, Annexe n°3, Page 62.

²⁷ Entretien avec Monsieur J., 08 juillet 2024, annexe n°3, Page 58.

Le troisième propos est celui d'un directeur du bureau projet, dans une Association qui œuvre pour la protection, l'éducation et la réinsertion des J&EDR dans la commune de Lemba en particulier et la ville de Kinshasa en général. D'après l'observation effectuée par les acteurs du terrain de cette association, dont il fait partie, le quotidien de ces jeunes est synonyme de la violence. La vie qu'ils mènent, les oblige à devenir violents, car les timides sont piétinés par les plus forts. Ils se battent jours et nuits entre eux, et s'infligent ainsi coups et blessures. « *Ces jeunes, qui sont moins violents que les Kulunas, vivent des violences chaque jour dans la commune de Lemba, c'est le cas pour la quasi-totalité de communes formant la ville de Kinshasa* ». Les filles sont violées, les garçons sont battus, parfois utilisés par les politiciens dans des manifestations violentes, où l'on enregistre plusieurs cas de mort et des blessés. Ajoute-t-il.²⁸

5.2.3.1 Auteurs et victimes de la VJ ;

Après la lecture et les entretiens, il ressort que cinq catégories d'acteurs sont impliquées dans cette violence. Tout d'abord, ces jeunes eux-mêmes posent des actes de violence à l'égard des nouveaux, lors des affrontements entre « écuries », ou encore lorsqu'ils menacent les passants avec les armes blanches. Les agents de l'ordre causent aussi de violences envers ces jeunes, en les tabassant et en les prenant tout ce qu'ils ont.

La troisième catégorie est constituée des « *kulunas* », qui forcent les « *chegues* » à participer à leurs actions violentes sans leur consentement. Les politiciens constituent également une autre catégorie d'acteurs de cette violence, ils utilisent ces jeunes lors de manifestations violentes contre leurs adversaires. En dernière position vient la population Kinois. Le regard discriminant porté à l'égard de ces jeunes par la population, amène ces derniers à se sentir inférieurs à tout le monde, ils recourent à la drogue qui leur donne un esprit violent et cause à la longue des problèmes liés à la santé.

Parmi les victimes, on peut citer, ces jeunes eux-mêmes, la population kinoise et l'État congolais qui paient les conséquences de cette violence.

5.2.3.2 Formes de la VJ ;

La violence juvénile au sein de la communauté « *chegue* » comprend plusieurs formes. Elle peut être mentale ou physique et ses effets sont visibles. Ces jeunes assistent aussi à une violence sexuelle. Dans une enquête menée par MDM (2021) sur les J&EDR de Kinshasa, les

²⁸ Entretien avec Monsieur L., 22 juin 2024, annexe n°3 Page 55

témoins affirment avoir plusieurs rapports sexuels en une seule journée et cela ne dépend pas de leur propre gré, c'est ce qu'on appelle « exploitation sexuelle ».

5.2.3.3 I.2.3. c) Facteurs de risque

Les éléments suivants constituent des facteurs de risque de la VJ : le manque d'abris, l'alcoolisme excessif, la non-surveillance des enfants par les parents, les inégalités, la pauvreté, le manque d'instruction et formation, manque de politique d'éducation, le chômage, consommation et vente de la drogue, participation à des groupes des jeunes, etc.

5.2.4 Accompagnement

LE ROBERT définit l'accompagnement comme le fait de « soutenir ou d'assister une personne » dans ses actions. Il peut également s'agir de l'action de guider ou de partir avec une personne ou quelque chose. De ce mot découlent d'autres, comme : « compagnon », qui désigne celui qui accompagne quelqu'un d'autre. De l'accompagnement, on peut aussi tirer le verbe « accompagner », il s'agit de « soutenir, de protéger, de servir, d'aider une personne à atteindre son but, sans prendre sa place ou prendre l'initiative ²⁹. Pour l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes, nous devons les accompagner en leur proposant les activités qui permettent ce changement de mode de vie.

En France, l'augmentation du nombre des chômeurs et des personnes en situation de précarité, sont à l'origine de la valorisation des débats autour de l'insertion et ont conduit à l'instauration par l'État Français des mesures d'accompagnement à l'emploi des jeunes et l'adoption de la loi autour du « Revenu minimum d'insertion » ont donné une place importante à la notion d'insertion dans le débat politique français.³⁰

5.2.5 Formation professionnelle

INSEE définit la formation professionnelle comme un « *processus d'acquisition de connaissances et de compétences requises dans des métiers spécifiques ou plus largement sur le marché de l'emploi* ». Elle peut encore se définir comme tout acte permettant à une personne d'accroître ou d'approfondir ses capacités à exercer un travail.

²⁹ Olivier. (2022, février 21). La notion d'accompagnement en formation. *Canolys*.

³⁰ Dubar, C. (1999), « Réflexions sociologiques sur la notion d'insertion : Les jeunes, l'insertion, l'emploi », Vol.352, p. 27-37, Presses Universitaires de France

5.3 Insertion socioprofessionnelle des « *chegues* » de quinze à vingt-cinq ans (15 à 25)

Les « *chegues* » (enfants de la rue de Kinshasa), dès qu'ils atteignent dix-huit ans, ils ne sont plus considérés comme « *enfants de la rue* ». C'est ainsi que « *Ndako Ya Biso* » ou notre maison en français (une structure qui accompagne les jeunes de la rue à Kinshasa), les appelle : « *Grands jeunes adultes de la rue* »³¹. Déjà, à partir de quinze ans, les jeunes qui vivent dans la rue commencent à se questionner sur leur avenir. Nombreux à cet âge, rejoignent les « *gangs* » des « *Kulunas* », en espérant qu'ils pourront changer leur vie. Pour les filles, la probabilité de tomber enceinte est élevée, car à cet âge, elles peuvent déjà concevoir. Peu sont les structures qui les accueillent et les accompagnent, parce qu'ils ont beaucoup de charges. Certains sont en couple, les autres ont des enfants (surtout les filles).

5.3.1 Acteurs concernés

5.3.1.1 Sur le plan international :

Parlant des « *jeunes et enfants de la rue* », les acteurs internationaux qui les accompagnent sont en majorité des ONG Internationaux (exemple du BICE), les associations et fondations caritatives et les instances de l'ONU œuvrant pour le droit de l'homme, la protection de l'enfant et la lutte contre les discriminations.

5.3.1.2 Sur le plan national :

Au Congo en général, ce sont les orphelinats qui accueillent certains enfants en situation de rue (moins de 18 ans), au-delà de dix-huit ans, ce sont les associations et ONG nationales qui accompagnent ces derniers pour leur insertion dans la société.

5.3.1.3 Sur le plan local :

Localement à Kinshasa, les J&EDR sont accompagnés par les structures nationales, internationales et locales. C'est le cas du BICE, qui travaille pour l'insertion des « *chegues* » de Kinshasa, en passant par les associations locales. Dans la commune de Lemba (Kinshasa), certaines associations accompagnent ces jeunes à sortir de la rue. C'est le cas de l'association « *Ndako Ya Biso* » qui œuvre dans cette commune, pour l'accueil, l'hébergement et la formation des « *grands jeunes de la rue* ». Il y a aussi, par exemple, l'OSEPER, qui travaille pour la « *réinsertion sociale et familiale des jeunes et enfants de la rue* ».

³¹ SOS Enfants. (s. d.). Réinsertion des grands adolescents et jeunes adultes de la rue à Kinshasa. *SOS Enfants*.

5.3.1.4 Contexte de l'objet d'étude

5.3.2 Contexte historique des chegues en RDC

Bien que certains changements puissent subvenir selon les époques et les groupes, ce phénomène n'est pas nouvellement connu au Congo. Déjà dans les années 1950, on voit apparaître dans les rues de Kinshasa (Léopoldville à l'époque) les « *Bills* » (De Boeck, 2005), qui se caractérisaient par un comportement violent, en s'opposant au régime colonial de la Belgique. Ce qui les écarte de tout avantage social et professionnel, et se retrouvaient à la rue.

Entre 1970 - 1980, les « *sapeurs* » (Biaya, 1996), les « *pickpockets* » et les « *Ballados* » (Kaita et Muymba, 1986), apparaissent dans les rues de la capitale Zaïroise, ces jeunes présentaient certaines caractéristiques des « *chegues* » actuels (combats entre « *écuries* », consommation de la drogue, vols et agressions, etc.). Dans les années 1990, la RDC (Zaïre à l'époque) a vécu une période de violence exagérée, occasionnée par le renversement du pouvoir dictatorial du président MOBUTU. Le renversement du régime Mobutisme par l'AFDL, a conduit à des fortes violences caractérisées par des pillages. Certains jeunes se sont retrouvés à la rue, utilisant la violence comme le seul moyen de survivre.

En 1996³², les « *chegues* » actuels apparaissent dans les rues de Kinshasa. Cette appellation a été donnée aux jeunes qui vagabondaient jours et nuits dans les rues de la capitale congolaise, employant la violence, la mendicité, etc. comme moyens de vivre. « *Chegue* » a été rendu populaire par le chanteur congolais Papa Wemba dans sa chanson « *Kaokokokorobo* », lorsqu'il a rendu hommage à ces derniers en chantant « *chegue, chance eloko pamba* » (« *chegue, la chance, c'est une petite chose* »). Ces jeunes sont surnommés ainsi pour faire référence au révolutionnaire Cubain « *Che Guevara* »³³.

5.3.3 Contexte Socio-économique des chegues en RDC

Le contexte social des « *chegues* » est caractérisé par une exclusion sociale profonde. Ces jeunes ne sont pas considérés par d'autres personnes comme des humains normaux. Sont rares les personnes qui s'inquiètent pour le bien-être de ces derniers. Confrontés à la discrimination, à la violence et exploitation de toutes sortes, ces jeunes n'ont aucun refuge, sauf la rue. Cette exclusion sociale les met en écart de la société et du monde professionnel. Ils sont confrontés

³² Dugrand, C. (2016). « Subvertir l'ordre ? Les ambivalences de l'expression politique des Shégues de Kinshasa ». *Revue Tiers Monde*, 228(4), 45-66.

³³ Florentin, A. D., Oasis, K. T., Alphonse-Marie, Janine, B. S., Janine K. M. (2020). « Enfants de la rue à Kinshasa : Shege ou Chegue ? » / *Global Journal of Human-Social Science*.

à de multiples problèmes liés au manque d'éducation et de formation, manque de soins de santé, l'insatisfaction des besoins primaires, etc.

Sur le plan économique, les « *chegues* » sont une population jeune, mais très pauvre, ils n'ont aucune source de revenus. Le fait d'être éloigné de la société, personne ne peut les employer. Leur économie repose sur les petites activités de la rue : le vol (pour la majorité), certains se lancent dans des activités illicites (comme la vente de la drogue, la criminalité, la prostitution) pour répondre à leurs besoins. Pour les autres, à la place de s'ingérer dans des activités illégales ou d'user de la violence comme moyen de vivre, ils pratiquent des petits boulots de la rue (laver les voitures, cirer les chaussures, vendre des petits articles, etc.). Dugrand, (2016).

5.3.4 Contexte politique des chegues en RDC

Politiquement, ces jeunes n'ont aucun représentant, ils sont reconnus par certains politiciens, candidats à la députation ou à la présidence. Ces derniers utilisent ces jeunes pour leurs propagandes et campagnes, en échange de quelques billets d'argent, une fois qu'ils sont élus, ils ignorent l'effort de ces jeunes fourni lors des campagnes. Pour mieux vivre dans la rue, ces jeunes constituent leur propre gouvernance, dont la loi est fondée autour de la violence. Regroupés en « écurie », ces jeunes sont dirigés par un leader, qui doit être plus fort et âgé que tous les membres du groupe. (Dugrand, 2016).

5.4 L'analyse SWOT de l'objet d'étude ³⁴

5.4.1 FORCES	5.4.2 FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un public jeune et motivé. • Implication des ONG nationales et internationales dans la lutte contre les inégalités et des violences. • Implication des acteurs locaux dans l'éradication du phénomène « <i>chegue</i> » 	<ul style="list-style-type: none"> • La mobilité des « <i>chegues</i> » • L'incertitude sur leur nombre. • Manque des moyens financiers • Manquent de formation et de qualification
5.4.3 OPPORTUNITÉS	5.4.4 MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Les appels à projets de la solidarité et de l'humanitaire. • La journée internationale des enfants des rues. • Les textes juridiques nationaux et internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • La résistance au changement de certains d'entre eux. • L'insécurité, l'instabilité politique et économique du pays.

³⁴ Analyse SWOT de l'objet d'étude, Annexe n°1, page 47.

5.5 Actualité de l'objet d'étude

À la une, le phénomène « *chegue* » est devenu une réalité qui touche toutes les villes de la RDC. Comme le déplore le président du conseil provincial de la jeunesse de Lualaba dans un reportage sur la radio Okapi. Celui-ci souligne que jadis la province de Lualaba n'avait pas connu ce phénomène, on savait que c'est dans des grandes villes comme Kinshasa, Kisangani, Lubumbashi où l'on assistait à des telles situations. Mais, aujourd'hui, la ville de Kolwezi est devenue l'épicentre des « *chegues* », qui sèment de la terreur au sein de la communauté en volant et en pillant toute personne qui croise leur chemin³⁵.

À la suite de l'insécurité grandissante dans la ville de Kinshasa, la PNC a procédé à l'arrestation des jeunes « *kulunas* », dont certains sont issus des « *écuries* » des « *chegues* ». Ces derniers sont transférés depuis 2019 au centre de réinsertion de Kaniama Kasese dans la province de Haut-Lomami, pour être formés aux différents métiers. En avril 2024, mille six-cents³⁶ jeunes ont reçu leurs brevets, après deux ans de formation dans ce centre. Ces jeunes, ensuite, étaient transférés dans d'autres provinces pour participer à la réalisation des services nationaux. Aujourd'hui, ce programme n'est pas seulement pour les « *kulunas* » de Kinshasa, les « *chegues* » d'autres villes ont également commencé à adhérer volontairement pour apprendre les métiers pouvant permettre leur insertion socioprofessionnelle.

³⁵ Radio Okapi : « Phénomène enfants de la rue dans les provinces de Lualaba et Haut-Katanga ». (2024, mai 24).

³⁶ Radio Okapi : « Kanyama Kasese : Au moins 1 600 ex-Kuluna brevetés après deux ans de formation ». Radio Okapi.

6 Partie II. ANALYSE DE L'OBJET D'ÉTUDE : CADRE PRATIQUE

6.1 Présentation de l'A.I.T.

6.1.1 Historique de la structure

L'histoire de l'Association Pour l'Insertion de Tous commence en 2020, lors de son voyage à Kinshasa, Mardochée le fondateur de l'association a rencontré plusieurs jeunes filles et garçons qui lui racontèrent leurs problèmes. Ce problème était lié au fait que ces jeunes n'avaient aucun dispositif d'accompagnement pour leur insertion professionnelle. C'est ainsi qu'est née l'idée de créer une association.

En 2021, l'association a été créée par Mardochée et quatorze autres personnes dans son équipe. À l'époque, elle portait le nom de COJEL (Collectif des Jeunes Leaders). Elle avait comme objectif de former les jeunes sur le leadership. Cette même année, le COJEL a organisé une conférence qui devait se tenir à Kinshasa, mais faute des moyens, elle n'avait pas lieu cette année-là.

C'est en mai 2022, que la tenue de cette conférence qui avait pour thème « quel est le sens de ma vie », a été effective dans la ville de Kinshasa, commune de Lemba. Elle avait durée trois jours et a réussi à réunir six-cents à huit-cents personnes pendant ces trois jours. À l'issue de cette dernière, l'organisateur a reçu des invitations des autorités étatiques qui le félicitaient pour cette initiative au sein de la jeunesse de Kinshasa. Mais, pour lui, la réussite de cette conférence présentait un échec, car il s'est rendu compte que le leadership, c'est bien mais ne présente pas le réel besoin de la jeunesse congolaise en général, kinoise en particulier. Donc, il doit réfléchir sur les nouveaux objectifs de l'association selon les besoins de la jeunesse.

En 2023, il pense à créer quelque chose qui œuvrera pour le bien-être de tous, tout en mettant un accent particulier sur l'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle des personnes vulnérables, dont les jeunes NEET font partie. C'est ainsi que le COJEL, changeant à l'AIT.

En 2024, les démarches administratives aboutissent à un résultat favorable, avec l'obtention d'un statut à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Elle est comptée aujourd'hui parmi les associations de droit français, loi 1901.

6.1.2 Délimitation géographique

L'Association Pour l'Insertion de Tous, « A.I.T. » en sigle, est une association à but non lucratif de droit français, loi 1901. Elle œuvre pour le bien-être de tous, tout en se spécialisant dans l'insertion socio-professionnelle des jeunes en RDC et en France.

6.1.2.1 Localisation de L'A.I.T.

L'A.I.T. œuvre aujourd'hui dans deux pays, la RDC et la France. Son siège social est au numéro 08, avenue André Bonnin, 35135 – Chantepie /France. En RDC, l'A.I.T. a une représentation et compte avoir un bureau dont le siège sera dans la commune de Lemba (ce qui m'intéresse).

Lemba est l'une de vingt-quatre communes (24 communes) qui constituent la ville-province de Kinshasa (capitale politique de la RDC), elle est située dans le district du Mont-Amba. Instaurée par « *l'arrêté ministériel n° 69/0042 de janvier 1969* », elle est limitée au nord, par la commune de Limete, au nord-ouest par la commune de Ngaba, au sud-ouest, il y a la commune de Makala et de Mont-Ngafula, au nord-est par celle de Matete et au sud-est par la commune de Kisenso.

6.1.3 Axe d'intervention et valeurs de l'A.I.T.

Comme le nom l'indique, l'association pour l'insertion de tous est une organisation à but non lucratif dédiée à l'amélioration du bien-être de l'homme général, avec une attention particulière portée aux publics plus vulnérables, dont la jeunesse fait partie. C'est ainsi qu'elle œuvre pour l'épanouissement des jeunes congolais, tout en les encourageant à devenir acteurs de leur propre développement. Elle a comme valeurs : la solidarité, la transparence, la convivialité et le non-jugement.

6.1.4 Objectif, missions et visions de l'A.I.T.

L'objectif principal de cette association est de promouvoir le bien-être de tous en général, des personnes les plus vulnérables en particulier, tout en menant les actions favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en RDC et en France. En RDC, l'A.I.T. a pour missions de promouvoir l'insertion socioprofessionnelle des jeunes NEET, en leur offrant des opportunités de formation, d'accompagnement et d'accès au marché du travail, et d'accompagner les structures impliquées dans l'accompagnement à l'insertion des jeunes, en leur fournissant un soutien complet, notamment en matière de formation, de renforcement des compétences et de valorisation des actions entreprises.

En France, l'A.I.T. a pour mission d'accompagner les nouveaux jeunes qui arrivent sur le territoire Français, précisément dans la ville de Rennes, dans toutes leurs démarches qu'ils ont à entreprendre pour l'insertion dans un nouveau milieu. L'association a pour vision de créer, grâce à ses actions, un avenir où chaque jeune a accès à des opportunités d'éducation, de formation et d'emploi, lui permettant de réaliser son plein potentiel et de devenir un acteur du changement au sein de la communauté.

6.1.5 Notre participation aux actions de l'A.I.T.

Comme stagiaire, nous avons occupé le poste du coordonnateur de projets associatifs et quatre missions principales nous ont été attribuées, à savoir :

- La gestion de projets : pour cette mission, nous avons participé à la conception et la gestion du projet "*Lisanga*", qui est un projet porté par l'A.I.T. ayant pour but d'accompagner les « *Kulunas* » de Lemba (Kinshasa) dans une démarche de l'insertion à travers une activité sportive. Ce projet était conçu en urgence dans le cadre de répondre à un appel à projet du FORIM, qui finance des micro-projets à hauteur de 15 000€.
- La recherche des partenaires : nous avons pour rôle premier d'identifier les potentiels partenaires de l'A.I.T., à cette occasion, nous avons conçu un document d'adresse et d'identité de toutes les structures et les personnes physiques qui peuvent intéresser l'association pour un contrat de partenariat, avec toutes les démarches nécessaires à entreprendre.
- La gestion Budgétaire : pour commencer, nous avons effectué une analyse interne sur le financement de l'association qui repose actuellement sur les cotisations des membres. Ensuite, nous avons mené une étude sur les différentes possibilités de financement d'une association. À l'issue de la réalisation de cette mission, nous avons ressorti un document englobant les méthodes de financement que peut adopter l'A.I.T., constitué à son tour de quatre manières de financement pour la plupart d'associations : les cotisations des membres, la vente des produits ou services, les dons-mécénat-financement par crowdfunding et les subventions, et à fin, les appels à projets.
- La formation : ici, nous avons pour mission de faire une analyse interne sur les compétences au sein de la structure et de proposer les formations à suivre pour que l'ensemble de l'équipe de l'A.I.T. monte en compétence, tout en développant des nouvelles compétences grâce à des formations proposées. À l'issue de cette analyse, nous avons constaté que l'ensemble de l'équipe de l'A.I.T. a une compétence en

gestion de projet. Ce qui semble être difficile pour cette équipe, c'est la gestion financière, d'où la nécessité d'une formation en gestion financière, qui permettra au chargé des finances de bien tenir la comptabilité de l'association. À cette même occasion, nous avons également conçu les modèles de convention, contrat de partenariat, demande de financement que l'A.I.T. peut utiliser pour ses activités.

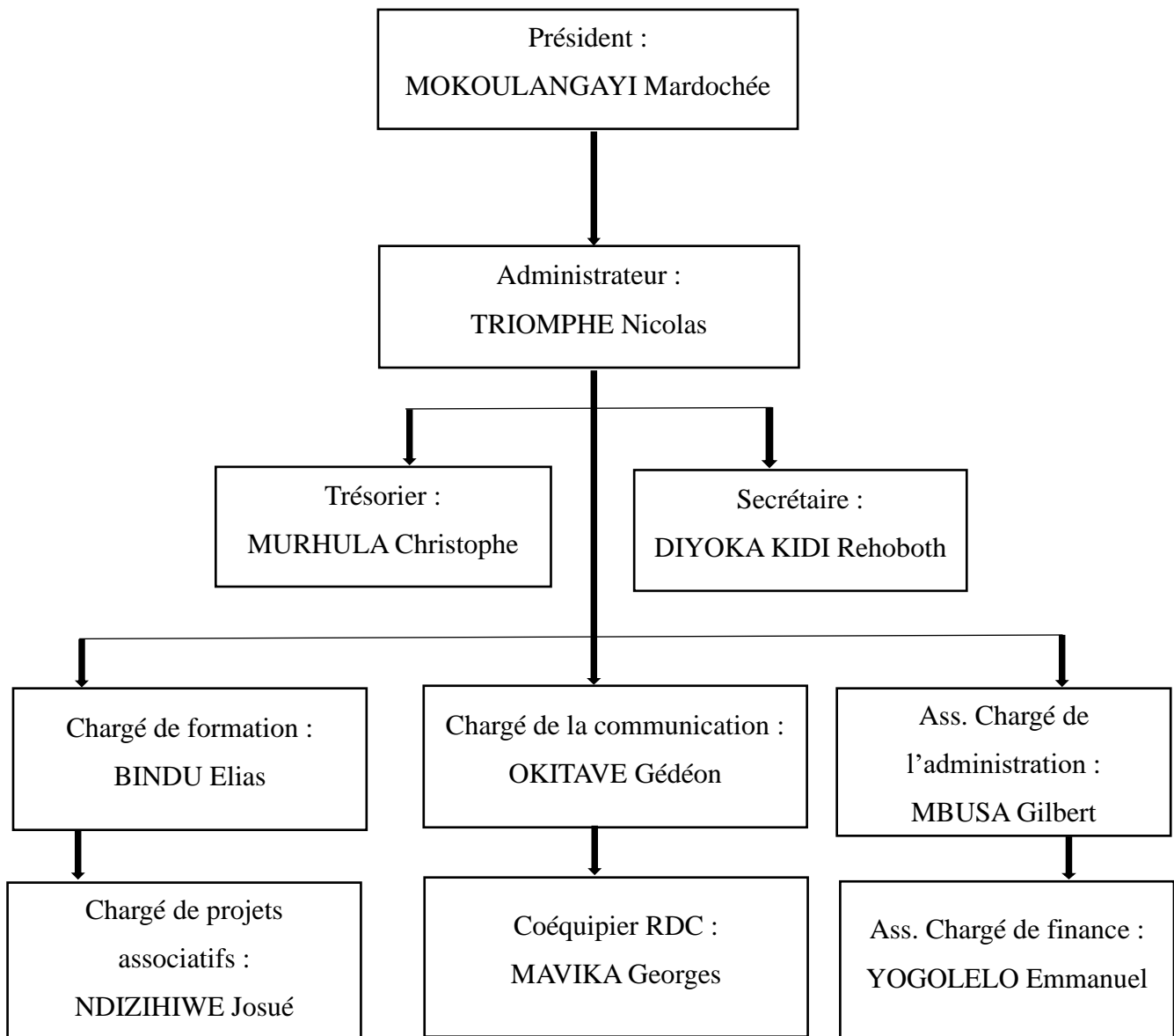
Comme membre et bénévole de l'association : nous occupons le poste d'assistant, chargé de l'administration. Notre rôle est de planifier les activités de l'association, préparer les réunions à venir, mais également d'assister le chargé de l'administration.

6.1.6 Organisation et gouvernance

6.1.6.1 La gouvernance ;

La gouvernance de l'A.I.T. correspond à celle des associations de l'ESS, où la participation de tous compte dans la prise de décisions engageant l'association (une personne, une voix), lors du vote. L'équipe de l'association est composée de dix membres, qui sont tous bénévoles. Pour faciliter les tâches, l'association est subdivisée en six pôles qui possède, chacun un responsable par pôle, et une liste des missions bien définies pour chaque pôle. Il s'agit du pôle : financements et pérennisation des actions, communication & marketing, administration-gestion-financière-comptabilité, formation & développement des compétences, partenariat & relation externe et le pôle gestion de projets recherches & développement. Chacun de ces pôles possède un responsable, avec des missions bien définies.

6.1.6.2 Organigramme de l'A.I.T.



6.1.7 Illustration :

Ce schéma synthétise l'organisation, la composition et la gouvernance de l'AIT. À la tête de l'association, nous avons le président, qui préside l'assemblée générale, après, nous avons un administrateur, qui assure la bonne évolution de la structure, ensuite vient le trésorier et le secrétaire. Ce sont ces quatre cadres qui assurent la gestion de l'association. Pour les restes, certains sont chefs des pôles et les autres sont adjoints aux chefs de pôles. MAVIKA Georges (coéquipier RDC), avec d'autres bénévoles de Kinshasa, assurent l'évolution et la continuité des actions de l'AIT en RDC.

6.1.8 II.1.4. Analyse SWOT de l'A.I.T.

6.1.8.1 FORCES ;	6.1.8.2 FAIBLESSES ;
<ul style="list-style-type: none">• L'équipe de l'association est sa première force. En tant que jeunes, les membres de l'association ont un rapprochement avec le public cible.• La gouvernance bien définie, est une autre force, car chacun connaît ses missions au sein de la structure• Les valeurs qui mettent la dignité humaine au centre de tous, permettent une bonne ambiance du travail et constituent une force pour l'A.I.T.	<ul style="list-style-type: none">• L'instabilité politique et économique du pays• Manque des salariés dans l'association• En tant qu'une structure nouvellement implantée, elle n'est pas trop connue par un grand nombre de personnes.• Faible niveau d'expertise, car les membres sont en majorité étudiants, qui n'ont pas assez d'expériences professionnelles.
6.1.8.3 OPPORTUNITÉS	6.1.8.4 MENACES
<ul style="list-style-type: none">• Un énorme besoin d'accompagnement que présentent les jeunes.• La possibilité de conclure plusieurs partenariats locaux, nationaux et internationaux.• Le soutien des financeurs publics et privés aux projets des jeunes est une grande opportunité pour l'AIT de financer ses actions.	<ul style="list-style-type: none">• Une forte concurrence avec les anciennes structures. Cette concurrence n'est pas à confondre à celle du secteur commercial. Ici, la concurrence joue un rôle, car ces structures sont anciennes que l'A.I.T. et elles ont déjà gagné la confiance de la population, des financeurs, etc.• Difficultés liées à l'obtention des financements• La gestion des bénévoles présente un risque élevé, car ces derniers n'ont aucune contrainte juridique les obligeant de rester dans l'association.

6.2 Analyses et résultats des données recueillies

6.2.1 Recueil et analyse d'avis d'experts

Pour réaliser ce travail, nous avons effectué onze entretiens avec des personnes à divers profils, dont sept de ces onze sont utilisés dans cette partie d'analyses. Ces entretiens visaient à recueillir les avis de ces personnes sur les quatre points suivants :

1. La compréhension théorique et pratique d'un « jeune de la rue », mais également les causes et l'évolution de ce phénomène ;
2. La compréhension théorique et pratique de la violence juvénile, l'allure, mais aussi les formes de cette dernière au sein de la communauté « *chegue* » de Kinshasa en général, de la commune de Lemba en particulier ;

3. Compréhension théorique et pratique de l'insertion socioprofessionnelle des « *chegues* » et les dispositifs d'insertion existants à Lemba pour cette catégorie des jeunes ;
4. Les solutions à envisager pour accompagner les jeunes de la rue (« *chegue* ») dans leurs processus d'insertion, afin d'avoir un impact positif sur la diminution des violences juvéniles.

Profil du N°1 : Monsieur C, il est directeur et fondateur d'une association qui encadre les « *chegues* » à Bandal (Kinshasa) à travers les activités culturelles et l'art.³⁷

Définitions selon lui :

Il définit la jeunesse comme le « *futur de l'humanité* ». Donc, selon lui, l'avenir de l'humanité dépend de la jeunesse actuelle. Alors qu'un « *chegue* » est une appellation collée aux « *jeunes et enfants en situation de rue* » de Kinshasa, délaissés par les membres de leurs familles et qui n'ont rien d'autre sauf la rue pour vivre. Physiquement, ces jeunes sont visibles par leur manque d'hygiène corporelle. Il définit la violence juvénile comme l'ensemble des actes violents causés par les jeunes. Ses effets sont néfastes et visibles par les blessures, traumatismes et des cicatrices sur le corps. Pour lui, l'insertion socioprofessionnelle, c'est le fait de disponibiliser plusieurs formations pouvant permettre à une personne d'être indépendante.

Causes et conséquences :

Les inégalités sociales, la pauvreté, le manque d'instruction et de formation des jeunes, le déséquilibre économique et politique, le divorce ou la mort des parents, etc. sont à l'origine de cette vie de la rue pour nombreux jeunes, qui les plonge dans un autre monde où la violence est le moyen le plus utilisé pour vivre. Parmi les conséquences, nous pouvons citer : un nombre élevé de jeunes à la rue, l'insécurité grandissante, traumatismes physiques ou psychologiques, etc.

Les Solutions :

La création des centres et d'ateliers de formation en coupe et couture, maçonnerie, mécanique, plomberie, agriculture, etc. sont parmi les meilleures solutions pour diminuer la violence au sein de la communauté « *chegue* ».

³⁷ Entretien avec Monsieur C., 19 juin 2024, Annexe n°3, Page 54

Profil du N°2 : Monsieur L., il est directeur du bureau projet au sein d'une structure qui propose un service d'accueil, d'hébergement et de formation aux « *chegues* » de Kinshasa en général, de Lemba en particulier.³⁸

Définitions :

La jeunesse d'après lui, c'est la « *tranche d'âge entre l'enfance et l'adolescence* », mais aussi, jeune représente pour lui la « *créativité, enthousiasme, vitalité et admission* ». Alors qu'un JDR est un jeune menant une vie de groupe, pour parvenir à surmonter les dangers des rues. Il définit l'insertion socioprofessionnelle comme l'ensemble de procédures ayant pour but de ramener une personne dans la société en lui créant une place moyennant une activité économique.

Causes et conséquences :

Le manque d'occupation, de travail, de formation, de politique d'accompagnement des jeunes et la pauvreté. Sont en majorité les causes de cette situation de rue conduisant à la violence au sein des JDR. Les conséquences sont nombreuses, nous pouvons citer : l'augmentation du nombre de ces jeunes dans la rue, les dégâts humains et matériels, les traumatismes et troubles psychologiques.

Solutions :

Si l'on propose à tous les jeunes de formation comme : menuiserie, pâtisserie, coupe et couture, maçonnerie, mécanique, peintre, auto-école... on peut progressivement réduire les violences au sein de la communauté congolaise.

Profil du N°3 : Madame. G., fondatrice, présidente et directrice d'une association qui œuvre pour la réinsertion des jeunes et enfants de la rue dans la ville de Kinshasa.³⁹

Définitions :

Elle définit la jeunesse comme une « *période de la vie, pendant laquelle une personne se définit* ». Un JDR ou « *chegue* », comme une catégorie des jeunes vivant à la rue, comprenant trois sous-groupes, « *jeune à la rue, jeune de la rue, jeune dans la rue* ». Pour elle, la violence juvénile, c'est le « *mauvais traitement d'enfants* » par les adultes. Alors que l'insertion socioprofessionnelle, c'est le fait de permettre à une personne de faire partie à une société.

³⁸ Entretien avec Monsieur L., 22 juin 2024, Annexe n°3, Page 55

³⁹ Entretien avec Madame G., 02 juillet 2024, Annexe n°3 Page 57

Causes et conséquences :

À l'origine de ce phénomène, elle associe les facteurs suivants : l'accusation de sorcellerie pour certains jeunes, la précarité financière, les guerres et maltraitance familiale. Les violences, l'insécurité, un nombre élevé des jeunes dans les rues de toute la ville, traumatismes, blessures et les MST des JRD, sont les conséquences directes de ce phénomène JDR et de la violence juvénile.

Solutions :

La sensibilisation de toutes les couches de la population aux risques et aux dangers que traversent ces jeunes dans la rue est l'une des solutions envisageables pour combattre toute forme de discrimination pouvant conduire une personne à la rue.

Profil du N°4 : Monsieur J. ancien « *chegue* » de la commune de Lemba. Aujourd'hui, il travaille comme intermédiaire entre les « *chegues* » et plusieurs ONG et associations œuvrant pour le bien-être des JDR de la ville de Kinshasa.⁴⁰

Définitions :

Pour lui, la jeunesse, c'est l'intervalle d'âge entre dix et vingt ans. Et, un « *chegue* » ou JDR, c'est un jeune qui dort dans la rue parce qu'il manque de domicile. Il définit la violence juvénile comme l'ensemble des traitements inhumains. Et, l'insertion socioprofessionnelle comme toute initiative visant à redonner une place à une personne exclue de la société.

Causes et conséquences :

L'accusation de sorcellerie, l'irresponsabilité de l'État, la pauvreté, le décès d'un ou de deux parents, les catastrophes naturelles, les guerres, l'abondance de la population, etc. Sont à l'origine de la vie des rues pour la majorité de jeunes. Ce phénomène a comme conséquences, les violences physiques et mentales, traumatismes, les infections dues au manque de l'hygiène, les pertes économiques et humaines, etc.

Solutions :

Pour réduire les violences au sein de la communauté « *chegue* », nous devons d'abord diminuer leur nombre dans les rues. Pour ce faire, l'État congolais doit prendre ses responsabilités en proposant des formations, en finançant les structures, en sanctionnant tous

⁴⁰ Entretien avec Monsieur J., 08 juillet 202, Annexe n°3, Page 60

les parents qui laissent leurs enfants à l'abri de la rue, mais également les pasteurs qui accusent innocemment ces jeunes à la sorcellerie.

Profil du N°5 : Monsieur D., il est médecin et coordonnateur des Projets dans un centre de santé qui intervient pour les soins de santé et la formation à la santé sexuelle et mentale des jeunes de la rue de la ville de Kinshasa.⁴¹

Définitions :

Pour lui, la jeunesse est une période de fragilité nécessitant un maximum d'accompagnement pour la pleine réalisation de ses rêves. Et, un « *Chegue* » ou JDR, est une « *personne majoritairement jeune en âge, qui n'a aucun domicile et fait de la rue son lieu d'habitation* ». Il définit la violence juvénile comme l'ensemble des « *crimes commis par les jeunes, à l'égard des jeunes ou d'une autre catégorie de personnes* ». Alors que pour lui, l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle, c'est permettre à une personne de retrouver une place dans la société à laquelle il était déjà retiré.

Causes et conséquences :

La précarité socio-économique est la principale cause de cette situation, ayant pour conséquence, l'augmentation du nombre des jeunes dans la rue, l'insécurité qui est devenue le quotidien des Kinois en général.

Solutions :

Pour finir ce problème, trois solutions sont possibles, premièrement, le pouvoir public doit prendre considération de cette situation, ensuite, les enfants et jeunes doivent être éduqués en famille, d'où la proposition de sanctionner tout parent qui reniera son enfant et lui laisser à la rue et troisièmement, la population doit être formée au rôle qu'elle joue au sein de la jeunesse congolaise, pour cela, il faut passer par la sensibilisation.

Profil du N°6 : Monsieur F., est un professeur à l'université, chercheur orienté vers la couche sociale, ses recherches sont souvent centrées sur les EDRs et JDR du Congo en général, de Kinshasa en particulier. Il est également promoteur d'une structure intervenant pour l'hébergement, l'éducation et la santé de ces jeunes dans la ville de Kinshasa.⁴²

Définitions :

⁴¹ Entretien avec Monsieur D., 08 juillet 2024, Annexe n°3, Page 62

⁴²Entretien avec Monsieur F., 09 juillet 2024, Annexe n°3, Page 63

Selon lui, la jeunesse est une « *période située entre l'adolescence et l'âge adulte, soit de 18 à 40, 45 ans* ». Et, l'avenir d'une nation en dépend. Alors qu'un JDR ou « *chegue* », est une personne qui vit de façon permanente dans la rue. Il précise qu'en RDC, un « *chegue* » c'est la « *personne qui a plus ou moins de 18 ans et qui a fait de la rue son lieu de vie* ». Il définit également la violence juvénile comme un « *gang de rue* ». L'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle comme « *l'autonomisation à travers des formations de courte durée axé fondée sur l'entrepreneuriat* ».

Causes et conséquences :

Plusieurs facteurs sont à l'origine : la pauvreté ; décès des deux ou de l'un des parents, la séparation des parents, voyage des parents, la maltraitance, la polygamie, le pouvoir d'achat inexistant. Les conséquences sont nombreuses et néfastes, la formation des « gangs » de rue, la ville est sous une insécurité grandissante, le nombre des jeunes à la rue devient élevé et le pays est mal connu au niveau international, sur le plan sécuritaire.

Solutions :

Nous devons réunir les documents contenant l'ensemble d'informations sur la situation actuelle des jeunes congolais en général, des JDR en particulier, pour rappeler à l'État qu'il doit agir avant le temps, une campagne de sensibilisation auprès de la population serait l'une des solutions envisageables, la création des centres d'encadrement où ces jeunes peuvent apprendre les différents métiers.

Profil du N°7 : Monsieur H., fonctionnaire de l'État et responsable du département de conseil communal de la jeunesse de la commune de Lemba.⁴³

Définitions :

Il définit la jeunesse comme une « *période de la vie pendant laquelle toute personne découvre ses potentiels et prépare l'avenir* ». Un JDR étant comme « *toute personne, jeune ayant la rue comme moyen de survie* ». Pour la même occasion, il définit la violence juvénile comme un « *ensemble d'actes violents faits par les jeunes envers d'autres jeunes* ». Pour lui, l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle représente l'ensemble des « *actions contribuant à ramener ces jeunes à la vie normale* ». La commune de Lemba intervient pour cette cause, en appuyant les structures qui interviennent pour l'insertion des jeunes.

⁴³Entretien avec Monsieur H., 18 juillet 2024, Annexe n°3, Page 65

Causes et conséquences :

Pour lui, les causes sont multiples, mais la « *pauvreté et le manque d'une politique nationale d'accompagnement des jeunes* » sont les premiers facteurs conduisant un grand nombre des jeunes à la rue. Les conséquences sont aussi énormes, initialement, la négligence de ce problème ne fait qu'accroître le nombre de ces jeunes, qui sont aujourd'hui visibles dans toutes les communes de la capitale, à part ça, il y a une forte violence occasionnée par les jeunes, caractérisée par des dégâts matériels et humains.

6.2.2 Résultats d'analyse

À l'issue de cette analyse des entretiens, nous avons obtenu comme résultat, sur les points suivants :

6.2.2.1 Les causes et l'évolution du phénomène JDR de Kinshasa

Lors de nos entretiens avec différentes personnes, plusieurs points ont été soulevés par nos interlocuteurs étant comme causes principales du phénomène JDR de Kinshasa, les plus fréquents sont : la pauvreté soulevée par la quasi-totalité de nos interlocuteurs, ensuite viennent l'irresponsabilité familiale, due à la séparation (divorce), soit au décès des deux ou de l'un des parents, le manque d'une « *politique nationale* » et assez de dispositifs d'encadrement et de formation des jeunes, l'accusation de la sorcellerie par certaines églises de réveil, etc.

Concernant l'évolution de cette situation, elle est loin d'être maîtrisée, car on constate l'augmentation de plus en plus des jeunes sans abri dans les rues de la capitale, et cela, dans toutes les communes de la ville⁴⁴. De plus en plus, que le nombre augmente, la violence caractérisée par une insécurité grandissante est devenue la routine journalière pour un grand nombre de personnes, particulièrement pour les « *chegues* » de Kinshasa, de la commune de Lemba en particulier.

6.2.2.2 Les conséquences de la violence juvénile au sein de la communauté « *chegue* ».

Lors de nos entretiens, nos interlocuteurs ont souligné l'insécurité, caractérisée par le vol, le viol, dans la plupart de communes de Kinshasa, les traumatismes, laissés par la maltraitance, les MST, les cambriolages, les cas des morts, etc. étant comme conséquences directes ou indirectes de cette violence grandissante au sein de la communauté « *chegue* ». Comme le témoigne l'un de nos interlocuteurs lors des entretiens, la commune de Lemba est loin d'être

⁴⁴ Entretien avec Monsieur F., 09 juillet 2024, Annexe n°3, Page 63

épargnée de cette violence, car elle enregistre aussi les JDR. « Ici dans la commune de Lemba, comme dans toute la ville de Kinshasa, ces enfants et jeunes de la rue sont nombreux, on les voit dans des espaces publics, comme au rondpoint super-Lemba, aux alentours de l'université de Kinshasa, etc. », « leur parcours est caractérisé par une forte violence occasionnée par eux-mêmes d'une part et par certaines personnes à l'égard de ces jeunes d'une autre part »⁴⁵

6.2.2.3 Les dispositifs d'accompagnement de ces jeunes à Kinshasa.

En général, dans la ville de Kinshasa, les JDR et EDR sont accompagnés par les associations, les organisations non gouvernementales et les orphelinats. Dans la commune de Lemba, il existe des associations qui accompagnent ces jeunes, mais rares sont celles qui proposent le service d'hébergement à ces derniers. Pour le cas de ceux que nous appelons « *grands jeunes de rue* », sont rares, presque inexistantes même, les structures qui les accompagnent. Après nos investigations sur ces structures qu'il y a à Lemba, nous en avons trouvé une nommée « *Ndako Ya Biso* » (ce qui veut dire en français, notre maison), dans la commune de Lemba.

Selon « *Ndako Ya Biso* »⁴⁶, ces jeunes dits « *grands jeunes majeurs de la rue* », constitue une catégorie des jeunes à multiples problèmes et le risque pour eux de rejoindre les « *kulunas* » est élevé. Tout d'abord, compte tenu de leur âge, des années qu'ils ont dû passer dans la rue, ils n'ont plus l'espoir de vivre le plus longtemps possible. C'est ce qui fait qu'un grand nombre rejoint les bandes des « *kulunas* ». Dans un second temps, ils ont une multitude de charges, car certains sont en couple, les autres, surtout les filles, ont des enfants. Alors pour les aider, il faut aussi supporter toutes les charges qu'ils portent. L'ensemble de tous ces facteurs fait à ce que plusieurs associations n'arrivent pas à accompagner efficacement ces « *grands jeunes de rue* ».

En général, pour arriver à encadrer les JDR, quel que soit l'âge, plusieurs structures procèdent au recrutement libre (donc, laisser les jeunes venir sans pourtant les mettre de la pression), ils participent aux activités proposées et s'ils sont intéressés par ces dernières, ils reviennent chaque jour, parfois avec des nouvelles figures qui rejoignent aussi le centre⁴⁷. Pour les structures d'hébergement, tout commence par les activités à libre participation, les plus jeunes en âges sont conduits dans des orphelinats et les « *grands jeunes* » manifestant un handicap

⁴⁵ Entretien avec Monsieur L., 22 juin 2024, Annexe n°3, Page 55

⁴⁶ SOS Enfants. (s. d.). Réinsertion des grands adolescents et jeunes adultes de la rue à Kinshasa. *SOS Enfants*.

⁴⁷ Entretien avec Monsieur C., 19 juin 2024, Annexe n°3, Page 54

physique ou mental, sont reconduits dans des structures d'hébergement, où ils reçoivent un accompagnement pouvant les permettre à se réinsérer dans la communauté⁴⁸.

6.2.2.4 Les solutions proposées par ces acteurs

Lors de nos échanges pour les entretiens, nos interlocuteurs nous ont présenté plusieurs approches pouvant contribuer à éliminer ce phénomène, conduisant ainsi à une diminution des violences dans la rue. Parmi ces propositions, les plus fréquentes sont, premièrement, la multiplication des centres d'accueil, d'hébergement et de formation par l'ouverture des nouveaux, par la suite, une campagne de sensibilisation de toutes les couches sociales, en suite vient l'implication du pouvoir publique, en investissant dans la formation des jeunes, en instaurant une « *politique nationale d'accompagnement des jeunes* » et en sanctionnant tous les responsables de ce malheur pour ces jeunes et enfants de la rue (parents, familles, pasteurs, etc.), qui seraient impliqués dans une affaire ayant conduit un jeune à la rue.

6.2.3 Analyse des travaux effectués sur l'insertion de ces jeunes.

Dans la ville de Kinshasa, plusieurs associations et ONG œuvrent aujourd'hui pour combattre la calamité liée au phénomène JDR. Parmi ces structures, nous citons juste quelques-unes et leurs réalisations pour accompagner ces jeunes.

6.2.3.1 L'AMADE

L'Association Mondiale des Amis de l'Enfance « AMADE »⁴⁹ en sigle est une ONG intervenant depuis 1963 pour la lutte pour le droit et le bien-être des enfants du monde entier. Grâce à un projet « *insertion professionnelle des jeunes exclus de la ville de Kinshasa* », qui tendait à « *Contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes défavorisés de Kinshasa en améliorant, en partenariat avec le secteur privé, les dispositifs de formations professionnelles existants puis en accompagnant vers l'emploi les jeunes issus de six centres de formation professionnelle* » l'AMADE et ses partenaires, ont favorisé à l'intervalle de 2014 à 2017, la réinsertion sociale et professionnelle de 120 jeunes de rue de Kinshasa. Cette réintégration a été possible, grâce à des formations suivies dans les six centres de formation proposés.

6.2.3.2 SOS-Enfants

En appui aux structures locales, SOS-Enfant intervient sur la santé, l'éducation et le bien-être en général des enfants. Grâce au soutien de cette organisation, « *Ndako Ya Biso* », qui est une

⁴⁸ Entretien avec Madame G., 02 juillet 2024, Annexe n°3 Page 57

⁴⁹ AMADE. (2017) : « Insertion professionnelle des jeunes exclus de la ville de Kinshasa ». AMADE.

structure proposant plusieurs services aux « *enfants, jeunes et grands jeunes de rue* » de Kinshasa, progresse avec ses activités pour atteindre ses objectifs. Selon le rapport d'activités annuel de 2023⁵⁰, le centre « *Ndako Ya Biso* », avec l'appui de ses partenaires, a assuré le suivi de près de deux-cent quatre-vingt-huit (288) « *grands jeunes de rue* » de Kinshasa, y compris de la commune de Lemba dans leurs processus d'insertion, moyennant les différents ateliers d'accompagnement.

6.2.3.3 Le Centre culturel « *Mokili Na Poche* »

« *Mokili Na Poche* »⁵¹ (« *Le Monde dans la poche* »), est une structure qui encadre les jeunes en situation de rue. Son accompagnement est axé sur les activités culturelles, dont la musique « *traditionnelle* » ou « *moderne* » fait partie. Ce centre situé dans la commune de Bandalungwa (Bandal) est un véritable lieu de refuge pour un grand nombre de JDR de cette contrée. Ils y passent leurs journées en participant aux différents ateliers proposés (peinture, rap, danse traditionnelle, musique, etc.).

6.2.4 Difficultés rencontrées

La plus grande difficulté est celle liée à l'inaccessibilité aux données nécessaires dont on a besoin. Vous constaterez que nous avons enrichi notre travail par les propos et informations fournies par les personnes rencontrées lors des entretiens. Ceci est dû au fait que nous n'avons pas pu trouver plus de documentations parlant de notre sujet dans le milieu ciblé.

⁵⁰ SOS-Enfant : Ndako Ya Biso : « Rapport d'activités », 2023. P7.

« *Ndako Ya Biso à Kinshasa : ≈ 964 enfants suivis ≈ 172 enfants réunifiés familialement ≈ 218 Grands Jeunes suivis ≈ 378 enfants scolarisés ≈ 199 microcrédits accordés aux familles* »

⁵¹ AFP. (2023, juin 8). *Les enfants des rues de Kinshasa rêvent d'avenir en musique*. Voice of America.

7 MISE EN PROBLÉMATIQUE OPÉRATIONNELLE

Dans le monde actuel, les jeunes générations rencontrent plusieurs problèmes liés à des disparités sociales créées par la société actuelle, dite « *moderne* ». Ces inégalités sociales ont entraîné plusieurs personnes (en grande partie jeune) et familles des pays en développement dans une pauvreté extrême. Selon les données recueillies lors de nos différents entretiens, la pauvreté serait à l'origine pour une grande partie de jeunes congolais et congolaises de se retrouver dans la rue.

Dans la rue, ces jeunes sont confrontés à plusieurs problèmes, dont la « *violence juvénile* » est l'un de plus grands. Selon l'OMS⁵², on enregistre chaque année dans le monde environ cent soixante-seize mille cas de morts des jeunes âgés entre quinze et vingt-neuf ans liés à des violences.

En RDC, les jeunes sont confrontés à plusieurs problèmes liés à l'insuffisance des dispositifs d'éducation, au manque de formation et d'accompagnement. Aujourd'hui, le pays compte environ deux-cent mille jeunes filles et garçons en situation de rue⁵³. Selon l'ACP⁵⁴, la ville de Kinshasa compte en 2024, entre trente-mille et cinquante-mille JDR retrouvés dans la quasi-totalité de vingt-quatre communes que comprend la ville, où ils sont confrontés à toute sorte de violence.

Pour tenter de résoudre ce problème de la violence au sein de la communauté « *cheque* », le gouvernement congolais n'a rien prévu jusque-là. Seuls, les ONG, les Asbl et les orphelinats pensent à aider ces jeunes, en proposant aux uns le service d'hébergement (les plus jeunes) et des kits d'insertion moyennant les différentes formations selon le choix.

En vertu de cette problématique de la violence juvénile dans la ville de Kinshasa en général, notre travail répond à la question suivante : *Comment l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des cheques de la commune de Lemba (RDC), peut contribuer à réduire les violences juvéniles ?* De ce fait, notre approche met l'accent sur les préconisations abordées dans la troisième partie de ce travail.

⁵² OMS. (2023, octobre 11). *Violence chez les jeunes*.

⁵³ BICE. (2024, mai 7). Les enfants en situation de rue. Une réalité mondiale alarmante. *BICE - ONG de protection des droits de l'enfant*.

⁵⁴ CP. (2024, avril 12) : « 50.000 enfants en situation de rue répertoriés à Kinshasa (ONG) ».

8 Partie III. PRÉCONISATIONS

Pour répondre à la problématique, nous avons proposé deux préconisations.

8.1 La création d'un centre d'accueil, d'écoute, de rencontre et de réorientation

Bien que les grands problèmes soient liés à la pauvreté, l'instabilité politique et économique, notre part dans la diminution des violences juvéniles est d'accompagner chaque année au moins trente jeunes hébergés au sein du centre et les inscrire dans les différentes formations.

8.1.1 Objectifs, modalités et résultats

8.1.1.1 Objectifs ;

Général :

L'objectif général de ce centre est de contribuer à la réduction des violences dans la commune de Lemba, en facilitant chaque année l'insertion sociale et professionnelle de trente (30) « *grand jeunes majeurs de rue* », dont dix filles et vingt garçons.

Spécifiques :

- ✓ Identifier les « grands jeunes de la rue » de la commune de Lemba
- ✓ Contribuer à la diminution des MST
- ✓ Création d'une main d'œuvre
- ✓ Contribuer à la pacification de la commune de Lemba
- ✓ Réorienter les jeunes
- ✓ Renforcer les liens de partenariat

8.1.1.2 Modalités, formations et résultats ;

Ce centre va encadrer les « *grands jeunes de rue* » âgés de 15 à 25 ans, car à cet âge, le jeune a tendance à recourir à tous les moyens possibles pour se démarquer. Pour la plupart des JDR de Lemba, à cet âge, s'ils ne sont pas suivis par une structure, rejoignent les groupes des « *Kulunas* » et deviennent criminels. Le recrutement sera à choix libre, donc laisser les portes de la structure ouvertes. Le jeune, une fois finit sa formation, nous l'accompagnons soit dans l'entrepreneuriat, soit dans la recherche d'emploi. Les jeunes qui arrivent seront accueillis par une personne qui assurera leur enregistrement. Ensuite, le cas de chacun sera étudié par le conseil de gestion de la structure. D'où il aura les jeunes à héberger (minimum 15 ans), à réorienter (les moins de 15 ans) vers d'autres structures qui assureront leur prise en charge.

Nous allons orienter huit jeunes dans la formation en coupe et couture dans trois ateliers, sept en mécanique automobile dans trois ateliers, dix en maçonnerie, cinq en agriculture en collaboration avec les partenaires. Ils auront deux fois par semaine des séances de soutien en alphabétisation, mathématiques, éducation à la citoyenneté et éducation à la santé.

Le résultat que nous attendons est que chaque année, nous soyons en mesure d'encadrer 30 « *grands jeunes de rue* » et qui seront capables d'assurer leur autonomie et indépendance financière, en ayant un toit qu'il est capable de se payer le loyer lui-même.

8.1.2 Besoin en ressources nécessaires pour réaliser ce projet

8.1.2.1 Ressources immatérielles ;

- L'autorisation d'exploitation délivrée par la commune, qui nous donne l'autorisation de travailler sur ce territoire.
- Les actes d'enregistrement de ces jeunes auprès de l'autorité publique
- Les contrats conclus entre l'A.I.T. et des différents centres de formation pour assurer les différentes formations de ces jeunes.

8.1.2.2 Ressources Matérielles ;

- Location d'une cour avec deux locaux, capable de loger trente jeunes et deux encadreurs. Avec une cuisine, un dépôt et un salon, un bureau pour le psychologue, un autre pour l'administration, une réception, une salle de réunion et une grande salle pour où suivre le cours ;
- Chaises, lits, matelas, draps, couvertures, marmites, assiettes et habits ;
- Deux ordinateurs, l'une pour l'administration et l'autre pour l'enseignement ;
- Les vivres pour se nourrir chaque jour.

8.1.2.3 Ressources humaines

- Un psychologue qui aura une charge horaire hebdomadaire de quatre heures, et cela, pendant six mois ;
- Deux encadreurs pédagogiques, dont l'un se chargera de l'alphabétisation et l'autre des mathématiques. Avec une charge horaire hebdomadaire de six heures chacun, et cela, durant un an.
- Deux animateurs, qui animeront les différents ateliers au sein du centre ;
- Trente « *grands jeunes de la rue* » qui seront encadrés et hébergés dans le centre ;
- Quatre bénévoles par semaine ;
- Deux cuisiniers.

8.1.2.4 Ressources Financières

- Fonds propre de l'A.I.T.
- Subvention (FDVA et FAD ...);
- Appels à projet (fondation Adax & Oryx ...);
- Dons et parrainage.

8.1.3 Budget prévisionnel

N°	Dépenses	Nombre	Prix Unitaire	Montant en Euro
1	Location des locaux	12	2 000,00 €	24 000,00 €
2	Lits complets	15	375,00 €	5 625,00 €
3	Chaises	50	15,00 €	750,00 €
4	Chaises de bureau	4	200,00 €	800,00 €
5	Table de classe	15	150,00 €	2 250,00 €
6	Table de bureau	4	400,00 €	1 600,00 €
7	Tableau	1	200,00 €	200,00 €
8	Ordinateurs	2	420,00 €	840,00 €
9	Marmites	10	50,00 €	500,00 €
10	Sceaux	35	5,00 €	175,00 €
11	Bassins	7	10,00 €	70,00 €
12	Habits, formation, aliments, accessoires	35	1 200,00 €	42 000,00 €
13	Rémunération psychologue	6	500,00 €	3 000,00 €
14	Rémunération des encadreurs	24	500,00 €	12 000,00 €
14	Main d'œuvre pour la mise en place du centre	1	1 500,00 €	1 500,00 €
15	Autres charges	1	2 500,00 €	2 500,00 €
Total :				97 810,00 €

N°	Recettes ⁵⁵	Montant
1	Fond propre de l'AIT	10 000,00 €
2	Subventions FDVA et FAD	13 000,00 €
3	Appels à projets fondation Adax & Oryx	50 000,00 €
4	Appels à projets ambassade du Japon en RDC	17 000,00 €
5	Dons et parrainage	10 000,00 €
Total		100 000,00 €

8.2 Mener une campagne de sensibilisation et lutte contre les discriminations

Les discriminations grandissantes à Lemba constituent l'un des facteurs occasionnant les violences à l'égard des « *chegues* », mais aussi de toute la communauté de ce milieu. La sensibilisation de la population de cette entité à la lutte contre les discriminations à l'égard des personnes vulnérables, particulièrement les « *chegues* » est l'une des solutions que l'A.I.T. pourrait adapter pour contribuer à la diminution de la violence juvénile dans cette commune.

8.2.1 Objectifs, modalités et résultats

8.2.1.1 Objectifs ;

Général :

L'objectif est de diminuer les violences juvéniles en redonnant une place aux « *chegues* » par le biais de sensibilisation de la population, en organisant chaque année une campagne de sensibilisation de dix jours. Nous sommes convaincus qu'une population bien informée aux dangers que traversent ces jeunes dans la rue, aux problèmes qui les ont incités à se retrouver dans la rue et aux rôles que peuvent jouer ces jeunes une fois formés et insérés dans la société, aura un regard positif sur ces jeunes. Ainsi, nombreux rejoindront l'idée d'aider ces jeunes, certaines familles accepteront d'accueillir de nouveau leur fils ou fille, quel que soit le nombre des années passées dans la rue.

Spécifiques :

- ✓ Contribuer à la pacification de la commune de Lemba
- ✓ Favoriser la cohésion sociale en luttant contre l'exclusion des jeunes
- ✓ Promouvoir l'unité, l'union et l'inclusion sociale

⁵⁵ Moyens de financement, annexe n°4, page 62.

8.2.2 Modalités et résultats ;

Nous procéderons au recrutement des 20 bénévoles qui seront formés pendant deux semaines, par deux formateurs de l'association. Ces bénévoles seront répartis en cinq groupes de quatre. L'idée est d'atteindre les 13 quartiers de la commune de Lemba.

8.2.3 Budget prévisionnel

N°	Dépenses	Nombre	Prix unitaire	Montant en Euro
1	Formateurs	2	500	1 000,00 €
2	Transport et restauration	23	150	3 450,00 €
3	Cahiers	30	1,5	45,00 €
4	Stylos	30	0,5	15,00 €
5	Communication	23	50	1 150,00 €
6	Autres charges	1	250	250,00 €
7	Imprévus			886,50 €
Total :				6 796,50 €

N°	Recettes ⁵⁶	Montant en Euro
1	Fond propre	1 400,00 €
2	Subvention FDVA	3 500,00 €
3	Appels à projet FAD	1 400,00 €
4	Dons	700,00 €
Total :		7 000,00 €

8.2.4 Calendrier des activités

	1 ^{re} semaine	2 ^e semaine	3 ^e semaine	4 ^e semaine	5 ^e semaine
Recrutement des bénévoles					
Formation des bénévoles					
Sensibilisations					
Évaluation					

⁵⁶ Moyens de financement, annexe n°4, page 62

9 CONCLUSION

La première partie de ce mémoire professionnel aborde les causes et problèmes liés au phénomène « *jeune de rue* » (« *chegue* ») à Kinshasa, mais aussi les conséquences de la violence juvénile engendrée par ce phénomène et les besoins en accompagnement que présentent ces jeunes.

Pour réaliser ce travail de mémoire, nous avons effectué différentes recherches, moyennant la lecture de la littérature existante sur ce phénomène, afin de comprendre les causes, les conséquences, l'origine et les problèmes rencontrés lors de l'accompagnement de ces derniers. Ces recherches ont été complétées par des données qualitatives tirées des différents entretiens passés avec les professionnels des différentes associations d'accompagnement de ces jeunes dans la ville de Kinshasa en général, dans la commune de Lemba en particulier.

Toutes ces démarches ont contribué véritablement dans la réaliser ce mémoire. En effet, l'insertion socioprofessionnelle des « *grands jeunes majeurs de rue* » proposée dans ce mémoire vise à sortir chaque année 30 jeunes de 15 à 25 ans dans la rue à travers un accompagnement adapté aux besoins et attentes de ces jeunes.

À l'issue de nos recherches, les résultats obtenus nous révèlent que la pauvreté, le manque d'éducation, de formation et d'instruction ; la recomposition familiale, la délinquance, etc. sont autant des facteurs de vulnérabilité, exposant plusieurs jeunes de la commune de Lemba à une exclusion sociale et se retrouvent ainsi à la rue, où ils sont confrontés à la violence, dont ils sont à la fois auteurs et/ ou victimes.

L'insuffisance des structures d'accompagnement des « *grands jeunes majeurs de rue* » au sein de cette commune, le manque des financements pour les structures existantes, constituent un obstacle freinant le plein accompagnement des JDR de Lemba.

L'accompagnement de ses jeunes, dont un grand nombre a le désespoir de mener une vie normale, est levier de réanimation pour eux, car il crée en eux le courage et la motivation, une estime de soi, une accumulation des compétences professionnelles, leur permettant d'exercer un métier pour assurer leur indépendance financière.

En se basant sur les propos selon lesquels, dès qu'un JDR atteint 15, 16 ans en étant à la rue, commence à perdre espoir de réaliser ses rêves, les liens que nous établissons entre insertion socioprofessionnelle et la réduction des violences au sein de la communauté « *chegue* » est

que la probabilité qu'un JDR de cet âge use de la violence à l'égard de la population, des autres « *enfants de rue* » plus jeunes en âge, pour obtenir ce dont il a besoin.

Ensuite, à cet âge, les jeunes rejoignent facilement les bandes de « *Kulunas* » et deviennent criminels. En l'insérant dans un programme d'accompagnement, on aura probablement sauvé un jeune qui n'avait plus l'espoir de réaliser ces rêves, un jeune s'il restait dans la rue. Il allait contribuer à semer de l'insécurité dans la société par ses actions. Mais, le fait d'être inséré dans la société, moyennant une occupation, il n'aura plus le temps libre pour participer aux actes de barbarie ou de violence.

La problématique traitée étant complexe, nécessite une étude profonde sur l'insertion socioprofessionnelle et la violence juvénile. Ainsi, l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des « *chegues* » est l'un des leviers sur lequel appuyer pour réduire les violences au sein de la communauté « *chegue* » de la commune de Lemba. En les accompagnant, ils ne causeront plus de mal à personne dans la rue, car ils seront occupés par la formation ou le travail, ainsi, on n'assistera pas à de actes des violences causés par eux, ou à l'égard d'eux.

La rédaction de ce mémoire a été pour nous un exercice compliqué. L'indisponibilité des données sur le nombre de ces jeunes dans la ville de Kinshasa, commune de Lemba, le manque des faits explicatifs des violences juvéniles à Lemba et la méconnaissance du nombre total des jeunes sortis de rue grâce aux dispositifs d'insertion, ne nous ont pas permis d'entrer en détail du sujet, la grande partie du mémoire est constituée sur base des estimations et des données recueillies lors des entretiens.

En ayant toutes les données claires à notre disposition, on allait être précis dans nos propos. Recenser la population congolaise dans son ensemble, l'enregistrement des JDR de Kinshasa, de la commune de Lemba, l'enregistrement des jeunes ressortis de rue grâce à l'insertion socioprofessionnelle et l'identification des faits caractérisant la violence juvénile au sein de la communauté « *chegue* » constituent un champ à revoir pour permettre aux prochaines personnes qui travailleront sur ce sujet d'avoir accès à toutes les données.

Pour clore, l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des « *grands jeunes de rue* » de la commune de Lemba est un levier pour contribuer à la réduction des violences juvéniles au sein de cette entité. Pour ce faire, il est important d'impliquer toutes les couches de la société qui doivent jouer chacune son rôle pour contribuer à atteindre l'objectif.

10 BIBLIOGRAPHIE

10.1.1 Ouvrages

Bernard CHARLOT et Dominique GLASMAN, (1999). *Les jeunes, l'insertion, l'emploi* (Vol. 352). Presses Universitaires de France.

Xavier EMMANUELLI, (2016), *Les enfants de la rue : Une clinique d'exclusion*, Paris, Odile Jacob.

10.1.2 Chapitres de livre

Dadoorian, D. (2007). 2. Adolescence. In *Grossesses adolescentes* (p. 25-41). Érès. <https://www.cairn.info/grossesses-adolescentes--9782749205267-p-25.htm>

Dubar, C. (1999). Chapitre premier. Réflexions sociologiques sur la notion d'insertion. In *Les jeunes, l'insertion, l'emploi* (p. 27-37). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.charl.1999.01.0027>

10.1.3 Articles de journal

Bernard, P. (2006). Les enfants « sorciers » de Kinshasa. *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2006/11/15/les-enfants-sorciers-de-kinshasa_834639_3212.html

Lepidi, P. (2019, septembre 22). RDC : Dans l'enfer des « shégués », les enfants des rues de Kinshasa. *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/09/22/rdc-dans-l-enfer-des-shegues-les-enfants-des-rues-de-kinshasa_6012614_3212.html

10.1.4 Articles de revue

Beaurivage, L. (s. d.). *L'insertion sociale et professionnelle*.

Bellot, C. (2004). Les jeunes de la rue : Disparition ou retour des enjeux de classe ? *Lien social et Politiques*, 49, 173-182. <https://doi.org/10.7202/007912ar>

Bleasdale, M. (2006). Quel Avenir ? Les enfants de la rue en République démocratique du Congo. *Human Rights Watch*, 18(2 (A)). <https://www.hrw.org/fr/report/2006/04/04/quel-avenir/les-enfants-de-la-rue-en-republique-democratique-du-congo>

Brice, M. (2007). Jeunesse d'aujourd'hui et organisations de jeunesse de demain. *Pensée plurielle*, 14(1), 9-18. <https://doi.org/10.3917/pp.014.0009>

Corniquet, C. (2017). Du parcours idéal au parcours réel. *Les Politiques Sociales*, 1-2(1), 96-109. <https://doi.org/10.3917/lps.171.0096>

De Boeck, F. (2000). Le « deuxième monde » et les « enfants-sorciers » en république démocratique du Congo (J.-P. Jacquemin, Trad.). *Politique africaine*, 80(4), 32-57. <https://doi.org/10.3917/polaf.080.0032>

Dequiré, A.-F., & Jovelin, E. (2007). Des jeunes dans la tourmente. Les jeunes sans domicile fixe à l'épreuve de la rue. *Pensée plurielle*, 14(1), 125-147. <https://doi.org/10.3917/pp.014.0125>

Dubet, F. (2014). Cultures juvéniles et régulation sociale. *L'information psychiatrique*, 90(1), 21-27. <https://doi.org/10.1684/ipe.2013.1142>

Dugrand, C. (2013). « Prendre la rue » : Les parcours citadins des Shégués de Kinshasa. *Politique africaine*, 130(2), 189-212. <https://doi.org/10.3917/polaf.130.0189>

Dugrand, C. (2016). Subvertir l'ordre ? Les ambivalences de l'expression politique des Shégués de Kinshasa. *Revue Tiers Monde*, 228(4), 45-66. <https://doi.org/10.3917/rtm.228.0045>

Flouriot, J. (2008). Congo RDC : Population et aménagement d'un immense pays. *Population Avenir*, 687(2), 4-8.

Fournier, G. (s. d.). L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE : VERS UNE COMPRÉHENSION DYNAMIQUE DE CE QU'EN PENSENT LES JEUNES. *Interiere*, no3-4, 365-388.

Jacquemot, P. (2009). L'économie politique des conflits en République démocratique du Congo. *Afrique contemporaine*, 230(2), 187-212. <https://doi.org/10.3917/afco.230.0187>

Lallart, M. J. (2004). Les enfants de la rue : Leurs lois. *Savoirs et clinique*, 4(1), 59-65. <https://doi.org/10.3917/sc.004.0059>

Sauvage, E. L. pensée. (2016). *Enfants dans les rues du monde*. L'autre - Cliniques, Cultures et Sociétés. <https://revuelautre.com/dossiers/enfants-rues-monde/>

10.1.5 Sitographie

10.1.5.1 Billet de Blog :

BICE. (2024, mai 7). Les enfants en situation de rue. Une réalité mondiale alarmante. *BICE - ONG de protection des droits de l'enfant*. <https://bice.org/fr/enfants-des-rues-ne-les-oublions-pas/>

Dubasque, D. (2019, mai 10). *Qu'est-ce que l'exclusion sociale ?* | Didier Dubasque. <https://dubasque.org/quest-ce-que-l'exclusion-sociale-2/>

Kyambi, R. (2020, octobre 13). L'histoire des enfants de la rue en RDC. *Africa at LSE*. <https://blogs.lse.ac.uk/africaatlse/2020/10/13/lhistoire-des-enfants-de-la-rue-en-rdc/>

Olivier. (2022, février 21). La notion d'accompagnement en formation. *Canolys*. <https://canolys.fr/2022/02/21/la-notion-daccompagnement-en-formation/>

SOS Enfants. (s. d.). Les enfants des rues du rond-point Ngaba à Kinshasa. *SOS Enfants*. Consulté 25 juillet 2024, à l'adresse <https://sosenfants.fr/rd-congo/enfants-des-rues-kinshasa/>

SOS Enfants. (2024). Réinsertion des grands adolescents et jeunes adultes de la rue à Kinshasa. *SOS Enfants*. <https://sosenfants.fr/rd-congo/grands-jeunes-rues-kinshasa/>

10.1.5.2 Pages Web :

ACP. (2024, avril 12). *50.000 enfants en situation de rue répertoriés à Kinshasa (ONG)*. ACP. <https://acp.cd/genre/50-000-enfants-en-situation-de-rue-repertories-a-kinshasa-ong/>

AFP. (2023, juin 8). *Les enfants des rues de Kinshasa rêvent d'avenir en musique*. Voice of America. <https://www.voafrique.com/a/chaque-jour-des-enfants-maliens-traversent-le-fleuve-niger-pour-aller-a-l-ecole/7128223.html>

AMADE. (2017). *Insertion professionnelle des jeunes exclus de la ville de Kinshasa*. <https://www.amade.org/fr/missions/protection/reinsertion-des-jeunes-en-situation-de-rue/insertion-professionnelle-des-jeunes-exclus-de-la-ville-de-kinshasa.html>

Banque Mondiale. (2024, avril 11). *République démocratique du Congo—Vue d'ensemble* [Text/HTML]. World Bank. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/overview>

Bisidi-Mambulu, L. blonde. (s. d.). *Mémoire Online—Analyse et évaluation de l'épargne informelle chez les petits marchands de Kinshasa communément appelée « ko bwakisa carte »*. Cas de la commune de Lemba de 2009-2013—La blonde BISIDI-MAMBULU. *Mémoire Online*. Consulté 8 mai 2024, à l'adresse https://www.memoireonline.com/09/15/9275/m_Analyse-et-evaluation-de-l-epargne-informelle-chez-les-petits-marchands-de-Kinshasa-communement-a17.html

Bompeno, J. (2013, novembre 28). *RDC : Les Kuluna, gangs de jeunes qui sévissent à Kinshasa*. RFI. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20131128-rdc-kuluna-gangs-jeunes-sevissent-kinshasa>

Cezarita Cordeiro, V. (2023, février 19). *Les enfants des rues et sans-abris*. Humanium. <https://www.humanium.org/fr/enfants-des-rues/>

Child Hope. (2022). "Street children : Children who depend on the streets to live and/or work." Child Hope. <https://www.childhope.org.uk/our-work/issues/street-children/>

Convention relative aux droits de l'enfant. (s. d.). OHCHR. Consulté 22 mai 2024, à l'adresse <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanismes/instruments/convention-rights-child>

Damon, J. (s. d.). *La prise en charge des vagabonds, des mendiants et des clochards : Une histoire en mouvement*. Pdf. Microsoft Word. Consulté 23 mai 2024, à l'adresse <https://eclairs.fr/wp-content/uploads/2012/06/PriseEnChargeVagabondsDamonRDSS.pdf>

Définition—Formation professionnelle | Insee. (s. d.). Consulté 22 mai 2024, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2144>

DGT_Marc.T, (2024, mai 22). *Formation professionnelle*. Ministère du travail, de la santé et des solidarités. <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/>

Florentin AZIA DIMBU & All. (2020). *Enfants de la rue à Kinshasa : Shege ou Chegue ?* / *Global Journal of Human Social Sciences*. https://socialscienceresearch.org/index.php/GJHSS/article/view/102131/2-Enfants-de-la-Rue-Kinshasa_JATS_NLM_xml

Global Dimension : *International Day for Street Children*. (2025, avril 12). <https://globaldimension.org.uk/calendar/international-day-for-street-children/>

Humanium : *Charte Africaine sur les droits et le bien être de l'enfant—1999—Texte intégral*. (1999).. <https://www.humanium.org/fr/autres/charte-africaine-droits-bien-etre-enfant/>

Humanium : *Les enfants des rues et sans-abris*. (s. d.). Consulté 24 juillet 2024, à l'adresse <https://www.humanium.org/fr/enfants-des-rues/>

LE ROBERT : « *Accompagnement—Définitions, synonymes, prononciation, exemples* » / *Dico en ligne Le Robert*. (s. d.). LE ROBERT DICO EN LIGNE. Consulté 22 mai 2024, à l'adresse <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/accompagnement>

Le Robert : *Enfant—Définitions, synonymes, prononciation, exemples | Dico en ligne Le Robert*. (s. d.). Consulté 21 mai 2024, à l'adresse <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/enfant>

Lorgerie, P. (2023). *Violence, débrouille et rap : Le quotidien des enfants des rues de Kinshasa*. France Culture. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-grand-reportage/violence-debrouille-et-rap-le-quotidien-des-enfants-des-rues-de-kinshasa-2749897>

Ministère du travail, de la santé et des solidarités. (2019) : *La formation professionnelle : Principes généraux*. Ministère du travail, de la santé et des solidarités. <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/article/la-formation-professionnelle-principes-generaux>

Nations, U. (2020) : *En finir avec les inégalités | Nations Unies*. United Nations. <https://www.un.org/fr/un75/inequality-bridging-divide>

OMS : *Violence chez les jeunes*. (2023, octobre 11). <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/youth-violence>

Ouest-France, (2015, juillet 17) : *À quel âge devient-on vraiment adulte ? - Edition du soir Ouest-France - 17/07/2015*. Ouest-France.fr. <https://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/2015-07-17/a-quel-age-devient-on-vraiment-adulte-dc3f049c-69c7-4fd5-925a-2e2c77ac7ba1>

Phénomène enfants de la rue dans les provinces de Lualaba et Haut-Katanga. (2024, mai 24). Radio Okapi. <https://www.radiookapi.net/2024/05/24/emissions/bana-okapi/phenomene-enfants-de-la-rue-dans-les-provinces-de-lualaba-et-haut>

Quel avenir ? Les enfants de la rue en République démocratique du Congo : V. Les violences à l'égard des enfants de la rue. (s. d.). Consulté 12 juillet 2024, à l'adresse <https://www.hrw.org/legacy/french/reports/2006/drc0406/5.htm>

Radio Okapi. (2024, avril 14). *Kanyama Kasese : Au moins 1 600 ex-Kuluna brevetés après deux ans de formation*. Radio Okapi. <https://www.radiookapi.net/2024/04/14/actualite/societe/kanyama-kasese-au-moins-1-600-ex-kuluna-brevetes-apres-deux-ans-de>

RDC : Près de 50 000 enfants vivent dans les rues de Kinshasa (ONG). (2024, avril 17). Radio Okapi. <https://www.radiookapi.net/2024/04/17/actualite/societe/rdc-pres-de-50-000-enfants-vivent-dans-les-rues-de-kinshasa-ong>

World Bank : *République démocratique du Congo—Vue d'ensemble*. (s. d.). [Text/HTML]. Consulté 8 mai 2024, à l'adresse <https://www.banquemonde.org/fr/country/drc/overview>

Vidéos :

TEDx Talks (Réalisateur). (2014, octobre 24). *Des rues de Kinshasa aux tapis rouges des Oscars | Rachel Mwanza | TEDxParis* [Enregistrement vidéo]. <https://www.youtube.com/watch?v=GoqxIIdJsuQ>

10.1.6 Les entretiens :

Entretien du 22 juin 2024, annexe n°3, page 52

Entretien du 02 juillet 2024, annexe n°3, page 54

Entretien du 08 juillet 2024, annexe n°3, page 56

Entretien du 08 juillet 2024, annexe n°3, page 57

Entretien du 09 juillet 2024, annexe n°3, page 59

Entretien du 09 juillet 2024, annexe n°3, page 60

Entretien du 10 juillet 2024, annexe n°3, page 61

Entretien du 18 juillet 2024, annexe n°3, page 61

11 ANNEXES

11.1 Analyses SWOT de l'objet d'étude.

11.1.1 Forces

11.1.1.1 Public jeune et motivé

Ces jeunes vivant dans la rue indépendamment de leur volonté, sont pleins d'espoir et des rêves de fonder une famille et de vivre une vie normale et heureuse. De ces faits, ces jeunes se sentent concernés par toute initiative visant leur bien-être et ils intègrent cette dernière avec la détermination d'aller jusqu'au bout.

11.1.1.2 Intervention des ONG nationales et internationales

Bien que ce système semble prendre de l'ampleur à Kinshasa, ces ONG jouent un rôle important pour ces jeunes, car grâce à leur soutien, certains centres d'insertions et d'hébergement exercent leurs activités d'aide à ces jeunes.

11.1.2 Faiblesses

11.1.2.1 La mobilité des « *chegues* »

Ces jeunes n'ont aucun toit ou un lieu fixe où on peut facilement les retrouver. Cette vie de nomade ne facilite pas leur accompagnement, les structures peinent à les accompagner pleinement, car on ne sait pas là où ils habitent et où ils passent leur reste du temps, hormis les jours qu'ils passent au centre.

11.1.2.2 L'incertitude sur le nombre de ces jeunes à Kinshasa

Le fait de ne pas avoir les données réelles sur le nombre exact de ces jeunes, freine le processus de leur insertion lancé par les structures qui les encadrent, car on ne sait pas vraiment comment distinguer les *chegues* des autres catégories de jeunes.

11.1.2.3 Le manque des moyens

Confrontés aux obstacles liés au manque des moyens (financiers, matériels), les acteurs nationaux et internationaux sont limités et n'arrivent pas à répondre au besoin important qui se présente, qui est celui d'encadrement qui n'ont nulle part où vivre et dont la rue est le seul endroit qu'ils ont pour vivre.

11.1.3 Opportunités

11.1.3.1 Appels à projet

Aujourd'hui, plusieurs appels à projets mettent un accent particulier sur la solidarité et l'humanitaire. Avec l'appui des bailleurs des fonds, la question de l'éradication du phénomène « *chegue* » peut devenir une réalité, tout en soutenant les actions qui les permettent de s'insérer socialement et professionnellement.

11.1.3.2 La journée internationale des enfants des rues.

Lancée pour la première fois, le 12 avril 2011, la journée internationale des enfants des rues est une occasion de sensibiliser le monde entier sur la vie difficile que mènent ses enfants dans les rues. De ce fait, elle est une occasion de lancer un message fort pouvant inciter les gens à intervenir pour le bien-être de ces jeunes ⁵⁷.

11.1.3.3 Les textes juridiques internationaux et les conventions entre Etats.

Comme la charte africaine de droits de l'enfant, à son article cinquième, alinéa deux, garanti la « protection, la survie et le développement de de l'enfant » par les Etats membres. A cela s'ajoutent d'autres comme « les ODD 1, 3, 4, 8 et 10 »⁵⁸ qui ne seront atteints que s'il n'y aura pas l'éradication totale de ce phénomène jeune et enfant de la rue. Ces textes constituent une opportunité pour tout projet de ce genre, les Etats doivent les soutenir, car c'est à eux que revient la responsabilité de finir avec ce phénomène.

11.1.4 Menaces

11.1.4.1 La résistance au changement

La population kinoise semble ne pas accepter cette situation, elle marginalise ces jeunes et ne leur donne pas de la place dans la communauté. (Dimbu, F. A. 2013). Cette résistance de la population face à ce phénomène constitue une menace, car elle freine le processus d'encadrement et d'insertion de ces jeunes. Certains entre ces jeunes résistent au changement, car ayant vécu un long moment à l'extérieur, ils ont du mal à rejoindre les groupes des personnes qui mènent une vie différente de celle de la rue. Fatigués d'être marginalisé chaque jour, ils décident de se mettre à l'écart du monde et rester dans un univers isolé, qui est celui de la rue.

⁵⁷ *International Day for Street Children*. (2025, avril 12). Global Dimension.

⁵⁸ ODD, Annexe n° 2, Page 53.

11.1.4.2 L'insécurité et l'instabilité politique

La guerre persistante dans certaines parties du pays, pousse les gens à quitter leurs milieux et venir se concentrer à Kinshasa. Avec cette grande masse de la population, les risques sont plus grands d'avoir beaucoup de jeunes dans la rue.

11.1.4.3 L'instabilité économique de la RDC

En 2023, la RDC comptait comptée parmi les cinq nations les plus pauvres du monde, estimant que près de 74,6% des populations vivant avec un montant journalier inférieur à 2,15 dollars.⁵⁹ Cette pauvreté que traverse le peuple congolais constitue une menace pour la jeunesse, plusieurs jeunes se laissent à la rue parce que leurs familles ne parviennent plus à répondre à leurs besoins de première nécessité.

11.2 Objectifs du développement durable



Source : CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE : Les objectifs de développement durable. <https://www.cci.fr/actualites/les-objectifs-de-developpement-durable>

⁵⁹ Banque Mondiale. (2024, Avril 11). *République démocratique du Congo—Vue d'ensemble* [Text/HTML]. World Bank.

11.3 Analyse des entretiens pour la réalisation du mémoire

11.3.1 Entretien du 19 juin 2024

Présentation :

Je suis M. C., opérateur culturel. Je suis président de l'ONG Y, et je suis aussi directeur du centre culturel Z, qui œuvre pour l'accompagnement à l'insertion sociale des jeunes de la rue de 7 à 23 ans dans la commune de Bandalungwa. Pour cet entretien, je réponds à vos questions avec la casquette du directeur de ce centre culturel, car c'est là où nous encadrons ces jeunes.

Définitions et évolutions de la situation :

- Jeunesse et jeune de la rue :

Je peux définir la jeunesse comme étant notre demain, l'avenir de l'humanité et notre succession. Donc, sans la jeunesse, pas d'avenir. Moi, je préfère parler de jeune en situation de rue, à la place de jeune de la rue. Ces jeunes sont abandonnés à l'abri de rue par leurs familles, l'Etat et la société. Ils n'ont aucun soutien pour préparer l'avenir, ils n'ont qu'eux-mêmes pour vivre.

Et ce phénomène prend de l'ampleur dans la ville de Kinshasa, c'est très difficile aujourd'hui de se promener dans la rue sans croiser un groupe de jeunes en mendiant. On les voit en vêtements déchirés, en train de courir derrière les véhicules des passants, en leur demandant de l'argent, les autres volent les gens dans des espaces publics, etc. Donc, je peux dire que ce phénomène s'empire de plus, car aujourd'hui il y a même des enfants de cinq ans dans la rue.

Les causes sont multiples, pour la plupart de jeunes que j'ai rencontrés, l'injustice sociale qui entraîne la pauvreté est à l'origine de ce phénomène, mais le manque des dispositifs d'éducation et de formation, le déficit économique, l'irresponsabilité et la séparation des parents et l'instabilité politique du pays font partis des causes majeurs de ce problème.

- Violence juvénile :

Pour moi, c'est l'ensemble des actions violentes occasionnées par les jeunes, soit touchant ces derniers. Au vu de mon expérience dans l'accompagnement de ces jeunes, pour eux, tout problème est résolu par la violence. Ils se battent, se blessent et causent des troubles à tout moment dans la société. Parfois, ils sont exploités par nos politiciens qui les utilisent dans des manifestations et propagandes sans être payés, il y a aussi la police qui intervient dans ce

problème, car est censée sécuriser ces derniers, mais ce n'est pas le cas. Tout ça représente les violences que subissent ces jeunes.

- Accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle :

C'est déjà ce que nous faisons au centre culturel Z. Donc, c'est proposer les activités au choix de la personne, pour l'amener à dépendre de soi-même dans les jours à venir. Pour accompagner ces jeunes, nous laissons nos portes ouvertes, ils viennent eux-mêmes, s'ils sont intéressés par ce qu'on fait, ils reviennent toujours avec des nouvelles figures. Nous leur offrons à manger, un espace où ils peuvent faire leur hygiène (se laver, laver les habits, etc.), nous leur donnons aussi des nouveaux vêtements et nous leur proposons des différents ateliers (photographie, musique, danse, peinture, dessins, grammaires, mathématiques, etc.). Mais nous n'avons pas un centre d'hébergement, le secret avec eux, il faut leur accorder une attention, il faut les écouter sans les juger.

Solutions envisageables :

D'abord il faut comprendre que les époques changent, les temps se différencient, mais le problème reste le même. Pour accompagner ces jeunes, nous ne devons pas faire de copier-coller, car on n'a pas les mêmes moyens que les autres. Ici à Kinshasa, si on multiplie la création des centres et ateliers de formation (coupe et couture, mécanique-chauffeur, maçonnerie, plomberie, électricité, agriculture, etc.), on peut réussir à encadrer ces jeunes.

11.3.2 Entretien du 22 juin 2024

Présentation :

Je suis Monsieur L., Directeur du bureau projet au sein d'une association Y, qui intervient dans la protection, l'éducation et l'insertion sociale et professionnelle des enfants- en situation de rue de Kinshasa en générale, de la commune de Lemba en particulier, où se trouve le siège social de l'association.

Définitions et évolutions de la situation :

- Jeunesse et jeune de la rue :

La jeunesse est la classe d'âge réunissant l'enfance et l'adolescence. La jeunesse congolaise est confrontée à des multiples problèmes, tels que : manque d'occupation, manque de travail, manque d'orientation, manque de politique d'encadrement des jeunes, manque d'information

et de formation, etc. Lorsque j'entends le mot jeune, ce qui me vient en tête c'est : la créativité, enthousiasme, vitalité, admission, ...

Un jeune de la rue est un jeune qui vit en groupe avec d'autres enfants de la rue, Ils s'entraident, pendant la journée et la nuit en entreprenant les différentes activités licites et illicites. Leur situation s'aggrave du jour le jour, aujourd'hui on estime leur nombre entre vingt milles et cinquante mille, dont 40% des filles, contre treize mille en 2006.

- Violence juvénile :

Est l'ensemble des violences se produisant entre jeunes. Elle a plusieurs causes : : manque d'éducation, manque d'encadrement, manque de formation... et les conséquences sont multiples : les IST, la mort, les traumatismes, le trouble mental, l'insécurité...

Ici dans la commune de Lemba, comme dans toute la ville de Kinshasa, ces enfants et jeunes de la rue sont nombreux, on les voit dans des espaces publics, comme au rondpoint super-Lemba, aux alentours de l'université de Kinshasa, etc. leur parcours est caractérisé par une forte violence occasionnée par eux-mêmes d'une part et par certaines personnes à l'égard de ces jeunes d'une autre part. Ils se battent à l'occasion de rien, ils torturent les nouveaux en leur traçant le corps, après ils appliquent des substances comme du piment, l'urine, etc. C'est ce qu'ils appellent l'intégration des nouveaux. Lors des manifestations, les politiciens se servent d'eux en leurs poussant d'aller grever pour des raisons et intérêts privés. Ils sont battus ou tués par la police lors de ces violentes manifestations.

- Accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle :

L'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle désigne l'ensemble des processus permettant à une personne de s'insérer au sein d'un système socio-économique par l'appropriation des normes et règles de ce système, et cela passe par les formations et l'apprentissage d'un métier. En RDC, la notion de l'insertion est confrontée à plusieurs difficultés liées au manque des possibilités pour former économiquement les personnes vulnérables.

Chez nous, pour favoriser l'insertion de ces jeunes, nous les accompagnons en leurs offrant un hébergement, où ils reçoivent des cours d'accompagnement en langue (Français), un psychologue qui fait leur suivi psychologique et ils poursuivent différentes formations. Certains sont en coupe et couture, les autres en mécanique automobile, électricité, peinture, maçonnerie, plomberie...

Solutions envisageables :

Pour moi, je pense que pour trouver la solution à ce problème, il faut attaquer les causes. Mais l'Etat lui, tente de résoudre les conséquences. E pour attaquer les causes, il faudra proposer non seulement aux jeunes de la rue, mais aussi à d'autres jeunes sans occupation, des formations comme : menuiserie, pâtisserie, coupe et couture, maçonnerie, mécanique, peintre, auto-école, etc.

11.3.3 Entretien du 02 juillet 2024

Présentation :

Je suis Mme G., dans la vie active, je suis cheffe de projet pour le dispositif cité éducative dans une collectivité en France et je suis fondatrice, présidente et directrice d'une association X qui œuvre pour la réinsertion des jeunes et enfants de la rue dans la ville de Kinshasa. C'est à ce statut que je réponds à toutes vos questions dans le cadre de cet entretien. À travers nos activités, nous contribuons pour le bien-être de ces jeunes et enfants de la rue et des orphelins depuis 2016.

Définitions et évolutions de la situation :

- Jeunesse et jeune de la rue :

Pour moi, jeune ou enfant de la rue est un terme très vaste. Pour une précision, je distingue trois catégories de ces jeunes : 1) jeune de la rue, c'est un jeune qui n'a plus aucun lien avec sa famille restreinte ou élargie, donc il n'a que la rue pour vivre. 2) jeune à la rue, lui c'est un jeune qui vit encore en famille, soit vit avec sa famille dans la rue, donc lui passe beaucoup de temps dans la rue, mais le soir rentre en famille. 3) jeune dans la rue, c'est un jeune qui a de contact avec sa famille, mais vit temporairement ou périodiquement à la rue, parce qu'il y travaille, soit il est en situation de fuite, mais de temps à temps il peut rentrer à la maison. Alors que la jeunesse est une époque qu'une personne donne sens à sa vie. Les causes de ce malheur sont : le phénomène enfants sorciers, la pauvreté, le désir de se sentir libre, l'instabilité sécuritaire et économique du pays, etc.

Bien qu'on n'ait pas l'exactitude sur leur nombre, la situation de ces jeunes dans la ville de Kinshasa se dégrade chaque seconde qui passe, on les retrouve partout et aucune commune de la ville n'est actuellement épargnée. L'activité sexuelle précoce expose ces jeunes à des maladies sexuellement transmissibles comme le VIH/ Sida, et autres.

- Violence juvénile :

Pour moi, la violence juvénile c'est la maltraitance envers les jeunes. Parlant de cette violence, elle est trop fréquente dans le quotidien des J&EDR de Kinshasa, car tous les jeunes que nous recevons pour nos activités de dimanche sont victimes de violence, caractérisée par les tortures familiales, des coups et blessures les infligés la nuit ou pendant la journée par d'autres personnes, etc. Même entre eux, la violence se produit toujours, ils se battent et se blessent pour partager l'argent gagné lors de leurs petites activités.

- Accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle :

Pour moi, l'insertion socioprofessionnelle c'est de permettre à une personne de faire partie intégrante de la société à laquelle elle appartient. Parce qu'il y a déjà la dimension sociale, dans cette notion. Et cette insertion passe nécessairement par le bien de l'emploi, car en travaillant, on est en mesure de subvenir à ses besoins, de développer des projets, etc.

Chez nous, pour accompagner ces jeunes, on collaborait avec les orphelinats qui nous aidaient pour l'hébergement des plus jeunes vu que nous n'avions pas un local pour les héberger, mais à cause des multiples raisons, nous avons arrêté avec cette collaboration. Aujourd'hui, nous collaborons avec une communauté catholique qui nous aide pour l'hébergement de ces mineurs et des majeurs vivants avec handicap mental ou physique. Pour le reste de jeunes, nous avons un espace où nous les accueillons chaque dimanche, on fait les animations, les différents ateliers, les cours de médiation, on les propose également à manger, des nouveaux vêtements et un espace où ils effectuent leur toilette.

En espérant qu'un jour ce problème finira, nous essayons de chercher la source du problème. C'est ainsi que nous procédons à une réunification de ces jeunes avec leurs familles. Pour y arriver, nous écoutons d'abord l'enfant qui nous explique pourquoi il se retrouve à la rue, après nous faisons plusieurs séances de partage avec la famille du jeune. Si tout se passe bien, nous ramenons le jeune dans sa famille, et nous accordons un financement aux responsables de l'enfant, pour qu'ils commencent une activité génératrice des revenus pouvant permettre que la famille ne manque rien à manger et que l'enfant parte à l'école, soit inscrit dans une formation de son choix.

Solutions envisageables :

Selon moi, je pense que la sensibilisation à tous les niveaux est le début de changement de ce phénomène. Cette sensibilisation doit commencer par les concernés eux-mêmes (les jeunes de

la rue), après, nous devons sensibiliser également les parents aux dangers que ces jeunes courent dans la rue, ensuite, nous devons parler aux autorités étatiques, en demandant leur participation aux actions visant l'élaboration de ce phénomène.

11.3.4 Entretien du 08 juillet 2024

Présentation :

Je suis M. P., responsable d'un département qui s'occupe des jeunes que nous désignons sous l'appellation de « jeunes en rupture familiale » au sein d'une Eglise évoluant ici à Kinshasa.

Définitions et évolutions de la situation :

- Jeunesse et jeune de la rue :

Déjà dans notre église on ne les appelle pas « *chegue* ». Premièrement, la rue n'a pas d'enfant, deuxièmement, nous estimons qu'en les appelant ainsi, c'est un moyen de leur créer une identité propre à eux, chose qui n'est pas bien sur le plan social. C'est ainsi que nous préférons les appeler « jeunes en rupture familiale ». Par ces propos, nous pouvons dire qu'un enfant ou jeune de la rue n'existe pas. Dans la rue, nous avons juste des jeunes victimes des inégalités sociales et qui se retrouvent dans la rue, car ils n'ont plus où vivre. Pour y vivre longtemps, ces jeunes sont obligés d'acquiescer les comportements de la rue, caractérisés par une extrême violence.

Actuellement, ils sont nombreux dans la capitale congolaise, mais leur nombre exact n'est pas connu, car aucun recensement n'a été fait depuis plusieurs années. Toutes les communes de la ville de Kinshasa sont touchées. Les estimations parlent de 25 000 à 50 000 enfants de rue de Kinshasa. Chose choquante, on constate aujourd'hui qu'il y a même des petits enfants âgés de près de quatre ans parmi ces jeunes, alors qu'auparavant, les moins âgés avaient entre quatorze et quinze ans. Donc, ce phénomène prend aujourd'hui une mauvaise tendance.

- Violence juvénile :

Selon moi, la violence juvénile représente l'ensemble des mauvais traitements faits à l'égard des jeunes ou faits par eux-mêmes. Elle prend plusieurs facettes, qu'elle soit physique, mentales ou encore verbale. Physiquement, ces jeunes subissent des coups et blessures provenant des « *kulunas* », la police, des autres « *chegues* » ou encore d'autres catégories de personnes. Ils sont confrontés à la stigmatisation qui crée en eux un trouble mental, qui les pousse à être violents même par leurs paroles.

- Accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle :

Pour moi, l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes est l'ensemble des actions menées par les organisations, les personnes privées ou les associations ayant pour objectif de ramener ces jeunes à retrouver leur place au sein de la société. Dans notre église, nous accueillons ces jeunes, nous les écoutons, nous leur offrons à manger, un endroit où ils peuvent se laver, laver leurs habits. Certains chantent à l'église et ils sont tellement excellents dans ça. Pour l'insertion, nous procédons à des négociations familiales pour ceux qui ont des familles et ceux qui n'en ont pas, nous leurs cherchons des familles d'accueil.

Solutions envisageables :

Pour trouver une solution durable à ce problème, je pense qu'il faut que l'Etat s'implique dans cette affaire, en sanctionnant tout parent ou toute famille qui rejette son enfant à la rue. Deuxièmement, la population doit être sensibilisée aux risques et dangers actuels et futurs découlant de ce problème. Ces jeunes eux-mêmes doivent être éduqués à la bonne morale. La dernière solution serait de construire différents centres d'accueil et d'insertion gérés par les associations locales, financés par l'Etat, les ONG internationales et les donateurs.

11.3.5 Entretien du 08 juillet 2024

Présentation :

Je suis M. J., ancien « chegue » de la commune de Lemba. Aujourd'hui je travaille comme réceptionniste dans un hôtel dans la commune de Bandal. Je travaille également avec les ONG qui travaillent pour l'accompagnement des « jeunes de la rue » de la RDC, je suis l'intermédiaire entre ces structures et ces jeunes. C'est à ce profile que je réponds à vos différentes questions.

Définitions et évolutions de la situation :

- Jeunesse et jeune de la rue :

Pour moi, la jeunesse est la période entre 12 à 20 ans. Déjà en écoutant, un enfant ou jeune de la rue est un jeune sans abris, il n'a aucun toit, aucun endroit fixe où il peut se reposer. Chacun de ces jeunes a ses propres raisons qui le poussent à vivre dans la rue. Comme moi par exemple, nous nous sommes retrouvés dans la rue, mon petit frère et moi, après la mort de nos parents. Nous étions chez notre oncle qui a hérité de tout ce que possédaient nos parents.

Après quelque temps, il nous a chassé chez lui, en disant que nous sommes des sorciers et que nous sommes la cause de la mort de nos parents.

En voyant la situation actuelle, il semble que l'Etat a tourné le dos à sa jeunesse, la situation se dégrade chaque jour. Il y a un grand nombre des jeunes et enfants qui déambulent partout dans les vingt-quatre communes de la ville, qui manquent à faire et n'ont aucun endroit où dormir. Ils utilisent la force pour s'en sortir.

- Violence juvénile :

C'est l'ensemble des traitements inhumains à l'égard des jeunes, où occasionnés par les jeunes à l'égard des autres personnes. Ça peut commencer par l'humiliation, allant jusqu'à l'atteinte aux droits et peut coûter la vie de plusieurs personnes.

Quand je menais la vie de rue, ma vie était un stade des violences. Les « kulunas » nous battaient, nous blessaient, j'ai même perdu certains de mes amis. Ils étaient utilisés par ces violents gangs pour combattre avec d'autres et comme ils ne maîtrisaient pas bien le mode opératoire, ils ont été tués lors de ces combats violents. La police nous maltraitait aussi la nuit, en prenant tout ce qu'on a gagné pendant la journée. Quelquefois, les plus âgés des « chegues » maltraitent aussi les plus jeunes, surtout quand on est nouveau dans la rue, si on n'est pas fort ou violent on peut mourir des mauvais traitements reçus lors de l'intégration.

- Accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle :

C'est l'ensemble de toute initiative visant à redonner une place à une personne exclue de la société. Dans la plupart des structures où je bosse, l'accompagnement de ces jeunes commence par l'octroi d'un espace de rencontre où ces jeunes peuvent satisfaire leurs besoins de première nécessité. D'autres structures disposent de centres d'hébergement. Bien que le nombre de ces jeunes ne diminue pas, les structures d'insertion sont nécessaires pour ces jeunes, car ils n'ont personne pour les aider.

Solutions envisageables :

Je pense que c'est le gouvernement qui a une solution pour résoudre ce problème, par exemple en finançant et en faisant le suivi des structures qui interviennent pour l'insertion de ces jeunes, en créant des centres de formation dans plusieurs domaines pour les jeunes les plus démunis. Si le gouvernement sanctionne toutes les familles qui rejettent les enfants à la rue, on peut espérer une bonne suite. Mais aussi on doit sanctionner tous les pasteurs qui

affirment la sorcellerie chez un jeune. Les associations doivent procéder à des campagnes de sensibilisation sur tout le plan, en démontrant les dangers de ce problème.

11.3.6 Entretien du 09 juillet 2024

Présentation :

Je suis M. D., médecin, coordonnateur des Projets dans un centre de santé qui intervient pour les soins de santé et la formation des jeunes de la rue de la ville de Kinshasa.

Définitions et évolutions de la situation :

- Jeunesse et jeune de la rue :

Un jeune c'est une personne jeune en âge, fragile et dont l'accompagnement des tiers est capital pour leur accomplissement et maturité sociale. En ce qui concerne un jeune de la rue, la rue n'a pas d'enfants, il n'y a que des personnes jeunes, enfants sans abris vivant dans la rue pour des multiples raisons.

- Violence juvénile :

C'est une criminalité des jeunes, des jeunes qui commettent des forfaits, à la suite de l'oisiveté due au manque d'instruction et de qualification pour une activité lucrative. Ces jeunes sont une source d'insécurité pour eux-mêmes, pour la population et constituent un danger pour l'avenir de la nation.

- Accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle :

C'est ramener toutes les personnes désespérées, coupées du monde réel de la société, les rendre de nouveau utiles à travers un métier. Nous aidons ces jeunes en les soignant de leurs blessures, infections et des maladies liées au manque de propreté.

Solutions envisageables :

1) Le pouvoir public qui ne joue pas son rôle de protection de la population et des personnes vulnérables en sanctionnant ceux qui commettent des dégâts et en envoyant les autres dans des différentes formations sur divers métiers : la construction, la couture, le tissage, l'agriculture, l'alphabétisation... 2) les familles doivent jouer leur rôle d'éducateur, de protecteur, de pourvoyeur des biens et services enfin de garant de la sécurité de l'enfant. 3) La société en générale, doit être exemplaire en matière des bonnes mœurs et influencer positivement la jeunesse.

11.3.7 Entretien du 09 juillet 2024

Présentation :

Je suis M. F., professeur des universités, chercheur sur le sujet des enfants de la rue de Kinshasa et promoteur d'une structure intervenant pour l'hébergement, l'éducation et la santé de ces jeunes dans la ville de Kinshasa.

Définitions et évolutions de la situation :

- Jeunesse et jeune de la rue :

Jeunesse est une période située entre l'adolescence et l'âge adulte, soit de 18 à 40, 45 ans. Et l'avenir d'une nation en dépend. Alors qu'un jeune de la rue est une personne qui vit de façon permanente dans la rue. En RDC, c'est la personne qui a moins ou plus de 18 ans et qui a fait de la rue son lieu de vie. Les causes sont multiples : bas revenu familial ; décès des parents, surtout du père ; divorce des parents ; voyage des parents, surtout du père, la maltraitance ; la polygamie ; le pouvoir d'achat inexistant. Avec comme conséquences : ils deviennent facilement des gangs de rues ; insécurisent la population ; salissent l'image du pays. Et aujourd'hui ce phénomène est plus répandu dans toutes les communes de la ville de Kinshasa, on les estime à 30.000 dans les seules rues de Kinshasa (Azia, 2021, 48).

- Violence juvénile :

A ce mot, j'attribue le sens de Gangs de rues. Et ses causes sont multiples : la pauvreté ; la criminalité des parents ; faibles quotients intellectuels ; carences éducatives ; l'anomie totale qui caractérise la RDC. Avec comme conséquences : l'insécurité de la population, l'image du pays est ternie.

- Accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle :

Selon moi, c'est l'autonomisation à travers des formations de courte durée axée sur l'entrepreneuriat. Les structures qui existent manquent des financements pour la réalisation de leurs missions.

Solutions envisageables :

L'Etat congolais doit être interpellé sur la situation actuelle des jeunes afin qu'il assume ses responsabilités en créant des centres de formation aux différents métiers pour les jeunes, la population doit être sensibiliser aux conséquences avenir de ce phénomène et les structures d'insertion doivent avoir assez d'espace pour l'encadrement de ces jeunes.

11.3.8 Entretien du 10 juillet 2024

Présentation :

Je suis M. N, coordonnateur de projet “Ecoute du jour” au sein d’une structure œuvrant pour l’accompagnement des « chegues » de Kinshasa (accueil, écoute et orientation).

Définitions et évolutions de la situation :

- Jeunesse et jeune de la rue :

Pour moi, un jeune de la rue est un jeune abandonné, sans amour familial et qui se retrouve à la rue, parce que c’est son seul et unique moyen pour sa survie. Les causes sont multiples : la pauvreté, décès ou divorces des parents, accusation de sorcellerie par certaines Eglises de réveil, etc. Leur situation actuelle est précaire et leur nombre augmente, les estimations parlent de 30 000 à 50 000 J&EDR dans la ville de Kinshasa.

- Violence juvénile :

Selon moi, ce terme désigne tout type d’actes criminels à l’égard des jeunes. Ces violences sont la source de traumatismes, de handicaps. A long terme, elles peuvent entraîner des conséquences sur la santé mentale des jeunes.

- Accompagnement à l’insertion socioprofessionnelle :

Est l’ensemble d’activités ayant pour finalité de permettre aux personnes exclues de la société de trouver leur place au sein de cette dernière. A notre niveau, nous accueillons ces jeunes, nous les écoutons et essayons de répondre à leurs besoins en leur fournissant une assistance.

Solutions envisageables :

Moi je peux proposer la création des centres de formation en agriculture, santé mentale, alphabétisation, mécanique, électricité, construction, etc. Ouverture des centres d’hébergement et d’insertion de ces jeunes, sensibilisation sur toutes les dimensions (l’Etat, la population, la jeunesse, etc.).

11.3.9 Entretien du 18 juillet 2024

Présentation :

Je suis M. H., fonctionnaire de l’Etat et responsable du département de conseil communal de la jeunesse de la commune de Lemba.

Définitions et évolutions de la situation :

- Jeunesse et jeune de la rue :

Pour moi la jeunesse est une période de la vie pendant laquelle toute personne découvre ses potentiels et prépare l'avenir. Un jeune de la rue, c'est toute personne jeune ayant la rue comme moyen de survie. Cette situation au sein de la commune de Lemba, tout comme dans la ville de Kinshasa, dont la pauvreté et le manque d'une politique nationale d'accompagnement des jeunes sont à l'origine, est montée au créneau, ils sont de plus en plus nombreux qu'avant. On ne sait pas estimer leur nombre à Lemba, mais ils sont visibles partout sur l'étendue de la commune dans des espaces comme Super Lemba, aux extrémités de l'université de Kinshasa ...

- Violence juvénile :

Ensembles d'actes violents faits par les jeunes envers d'autres jeunes. Elles sont à la base des morts, des traumatismes et des troubles mentaux de plusieurs jeunes. A Lemba, ces violences se caractérisent par des actes de barbarie que posent ses jeunes. Chaque année, on ne manque pas à enregistrer des cas de combats entre ces jeunes, ou entre les plus violents (« *kulunas* ») et eux, qui occasionnent des cas de blessés, des morts ou encore de dégâts matériels chez les habitants de la commune, les passants et surtout aux dames vendeuses des marchés de rue.

- Accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle :

Sont des actions ayant pour but de ramener ces jeunes à la vie normale. Il est possible grâce à un emploi obtenu à l'issue d'une formation quelconque. La commune de Lemba accompagne les structures qui œuvrent pour le bien-être des jeunes en général.

Solutions envisageables :

Pour finir avec ce phénomène, nous devons avoir plusieurs structures qui interviennent pour cette cause au sein de notre commune, la maison communale doit régulièrement organiser des campagnes de sensibilisation de la population, on doit réorienter les malfrats vers une formation qui les permettront de devenir utiles à la nation en travaillant pour le service national.

11.4 Moyens de financement

- Fonds propre de l'association

- Fonds d'aide au développement : https://metropole.rennes.fr/sites/default/files/inline-files/FAD2024_Note.pdf ;
- Fonds pour le développement de vie associative : https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/aap_35_fdva2_2024.pdf
- Fondation Addax & Oryx : <https://addax-oryx-foundation.org/fr/la-fondation-a-propos>
- Ambassade de Japon en RDC : <https://www.rdc.emb-japan.go.jp/embassy/Info%20generalL.pdf>

12 TABLE DES MATIÈRES

1	SOMMAIRE	1
2	TABLE DES ABRÉVIATIONS	2
3	REMERCIEMENT	3
4	INTRODUCTION.....	1
5	Partie I. ANALYSE DE L'OBJET D'ÉTUDE : CADRE THÉORIQUE	4
5.1	Délimitation de l'objet d'étude	4
5.1.1	Lien entre insertion socioprofessionnelle, « <i>chegues</i> », violence juvénile et l'A.I.T. 4	
5.2	I.2. Définitions des concepts clés	5
5.2.1	L'insertion socioprofessionnelle.....	5
5.2.2	Jeune/ enfant de la rue (« <i>Chegue</i> » / « <i>Kuluna</i> »)	6
5.2.2.1	Enfance et âge d'adulte ;	6
5.2.2.2	Jeune et jeunesse ;	7
5.2.2.3	La rue.....	7
5.2.2.4	Jeune / Enfant de la rue	7
	<input type="checkbox"/> Causes du phénomène EDR et JDR à travers le monde.....	9
	<input type="checkbox"/> Caractéristiques des EDR et JDR.....	10
	<input type="checkbox"/> Le quotidien des jeunes et enfants de la rue de Kinshasa	11
5.2.2.5	« <i>Chegue</i> » / « <i>Kuluna</i> »	12
	<input type="checkbox"/> Différences entre « <i>chegue</i> et <i>Kuluna</i> »	13
5.2.3	Violence juvénile.....	13
5.2.3.1	Auteurs et victimes de la VJ ;.....	15
5.2.3.2	Formes de la VJ ;.....	15
5.2.3.3	I.2.3. c) Facteurs de risque	16
5.2.4	Accompagnement.....	16
5.2.5	Formation professionnelle.....	16

5.3	Insertion socioprofessionnelle des « <i>chegues</i> » de quinze à vingt-cinq ans (15 à 25)	17
5.3.1	Acteurs concernés	17
5.3.1.1	Sur le plan international :	17
5.3.1.2	Sur le plan national :.....	17
5.3.1.3	Sur le plan local :.....	17
5.3.1.4	Contexte de l'objet d'étude	18
5.3.2	Contexte historique des <i>chegues</i> en RDC	18
5.3.3	Contexte Socio-économique des <i>chegues</i> en RDC	18
5.3.4	Contexte politique des <i>chegues</i> en RDC	19
5.4	L'analyse SWOT de l'objet d'étude	19
5.4.1	FORCES.....	19
5.4.2	FAIBLESSES	19
5.4.3	OPPORTUNITÉS.....	19
5.4.4	MENACES.....	19
5.5	Actualité de l'objet d'étude	20
6	Partie II. ANALYSE DE L'OBJET D'ÉTUDE : CADRE PRATIQUE	21
6.1	Présentation de l'A.I.T.....	21
6.1.1	Historique de la structure	21
6.1.2	Délimitation géographique	22
6.1.2.1	Localisation de L'A.I.T.....	22
6.1.3	Axe d'intervention et valeurs de l'A.I.T.....	22
6.1.4	Objectif, missions et visions de l'A.I.T.	22
6.1.5	Notre participation aux actions de l'A.I.T.....	23
6.1.6	Organisation et gouvernance	24
6.1.6.1	La gouvernance ;	24
6.1.6.2	Organigramme de l'A.I.T.	25

6.1.7	Illustration :	25
6.1.8	II.1.4. Analyse SWOT de l’A.I.T.....	26
6.1.8.1	FORCES ;.....	26
6.1.8.2	FAIBLESSES ;.....	26
6.1.8.3	OPPORTUNITÉS.....	26
6.1.8.4	MENACES.....	26
6.2	Analyses et résultats des données recueillies	26
6.2.1	Recueil et analyse d’avis d’experts	26
6.2.2	Résultats d’analyse.....	32
6.2.2.1	Les causes et l’évolution du phénomène JDR de Kinshasa	32
6.2.2.2	Les conséquences de la violence juvénile au sein de la communauté « <i>chegue</i> ».....	32
6.2.2.3	Les dispositifs d’accompagnement de ces jeunes à Kinshasa.....	33
6.2.2.4	Les solutions proposées par ces acteurs	34
6.2.3	Analyse des travaux effectués sur l’insertion de ces jeunes.....	34
6.2.3.1	L’AMADE.....	34
6.2.3.2	SOS-Enfants	34
6.2.3.3	Le Centre culturel « <i>Mokili Na Poche</i> ».....	35
6.2.4	Difficultés rencontrées	35
7	MISE EN PROBLÉMATIQUE OPÉRATIONNELLE.....	36
8	Partie III. PRÉCONISATIONS	37
8.1	La création d’un centre d’accueil, d’écoute, de rencontre et de réorientation	37
8.1.1	Objectifs, modalités et résultats	37
8.1.1.1	Objectifs ;	37
8.1.1.2	Modalités, formations et résultats ;	37
8.1.2	Besoin en ressources nécessaires pour réaliser ce projet	38
8.1.2.1	Ressources immatérielles ;	38

8.1.2.2	Ressources Matérielles ;	38
8.1.2.3	Ressources humaines	38
8.1.2.4	Ressources Financières	39
8.1.3	Budget prévisionnel	39
8.2	Mener une campagne de sensibilisation et lutte contre les discriminations	40
8.2.1	Objectifs, modalités et résultats	40
8.2.1.1	Objectifs ;	40
8.2.2	Modalités et résultats ;	41
8.2.3	Budget prévisionnel	41
8.2.4	Calendrier des activités	41
9	CONCLUSION	42
10	BIBLIOGRAPHIE	44
10.1.1	Ouvrages	44
10.1.2	Chapitres de livre	44
10.1.3	Articles de journal	44
10.1.4	Articles de revue	44
10.1.5	Sitographie	45
10.1.5.1	Billet de Blog :	45
10.1.5.2	Pages Web :	45
10.1.6	Les entretiens :	47
11	ANNEXES	48
11.1	Analyses SWOT de l'objet d'étude	48
11.1.1	Forces	48
11.1.1.1	Public jeune et motivé	48
11.1.1.2	Intervention des ONG nationales et internationales	48
11.1.2	Faiblesses	48
11.1.2.1	La mobilité des « <i>chegues</i> »	48

11.1.2.2	L'incertitude sur le nombre de ces jeunes à Kinshasa.....	48
11.1.2.3	Le manque des moyens	48
11.1.3	Opportunités	49
11.1.3.1	Appels à projet	49
11.1.3.2	La journée internationale des enfants des rues.....	49
11.1.3.3	Les textes juridiques internationaux et les conventions entre Etats.	49
11.1.4	Menaces.....	49
11.1.4.1	La résistance au changement.....	49
11.1.4.2	L'insécurité et l'instabilité politique.....	50
11.1.4.3	L'instabilité économique de la RDC	50
11.2	Objectifs du développement durable.....	50
11.3	Analyse des entretiens pour la réalisation du mémoire.....	51
11.3.1	Entretien du 19 juin 2024	51
11.3.2	Entretien du 22 juin 2024	52
11.3.3	Entretien du 02 juillet 2024.....	54
11.3.4	Entretien du 08 juillet 2024.....	56
11.3.5	Entretien du 08 juillet 2024.....	57
11.3.6	Entretien du 09 juillet 2024.....	59
11.3.7	Entretien du 09 juillet 2024.....	60
11.3.8	Entretien du 10 juillet 2024.....	61
11.3.9	Entretien du 18 juillet 2024.....	61
11.4	Moyens de financement	62
12	TABLE DES MATIÈRES	64
13	RÉSUMÉ.....	69

13 RÉSUMÉ

Le sujet traité dans ce travail porte sur l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des « *chegues* » (jeunes de la rue). La problématique à laquelle nous voulons répondre est « *comment l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des chegues de Lemba (Kinshasa), peut contribuer à réduire les violences juvéniles* ».

Excepté l'introduction et la conclusion, ce travail comprend trois parties : la première, est celle consacrée à l'analyse de l'objet d'étude dans le cadre théorique. Dans celle dernière, il a été question pour nous de définir les termes clés constituant notre objet d'étude, il s'agit de l'insertion socioprofessionnelle, « *chegue* » ou « *enfant/ jeune de la rue* », violence juvénile, accompagnement et la formation professionnelle. Dans cette partie, nous avons également fait une étude de la littérature existante sur les causes et conséquences du phénomène « *chegue* » à Kinshasa, sur les causes, formes, conséquences, auteurs et victime des violences juvéniles à travers le monde en général, dans la commune de Lemba (ville de Kinshasa) en particulier.

La seconde partie fait l'analyse de l'objet d'étude dans le cadre pratique de l'Association pour l'Insertion de Tous où nous avons passé notre stage. Dans cette partie, nous avons procédé par la présentation de la structure, tout en donnant en détail toutes ses missions, son objectif, sa situation géographique, son mode de fonctionnement et sa gouvernance. Nous avons fait une analyse pratique de l'objet d'étude, tout en se basant à l'analyse des entretiens passés à l'interne, comme à l'externe. Ici, l'objectif était de comprendre sur le terrain, comment les gens comprennent la notion de l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle, comment ils définissent un « *chegue* », la violence juvénile, mais également chercher à comprendre leurs analyses sur les causes, conséquences et l'évolution du phénomène « *chegue* » et la violence juvénile à Kinshasa en général, à Lemba en particulier.

La troisième partie, qui est la dernière, est constituée de deux préconisations que nous adaptions au fonctionnement de l'AIT. La première proposition est celle de la création d'un centre d'accueil, écoute, rencontre et réorientation des JDR de la commune de Lemba. L'objectif de ce centre est de contribuer à la réduction des violences au sein de la commune de Lemba, en facilitant chaque année l'insertion sociale et professionnelle de trente (30) « *grand jeunes majeurs de rue* », dont dix filles et vingt garçons. Avec un budget total de 97 810,00 €. La deuxième préconisation quant à elle, avec un budget de 6 796,50 €, vise à diminuer les violences juvéniles en redonnant une place aux « *chegues* » par le biais de sensibilisation de la population, en organisant chaque année une campagne de sensibilisation de dix jours.